# FINTRAC

## 10 Annual Report

## 2003

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Canada

## Our Mandate

***The Centre was created in July 2000, to detect and deter money laundering by providing critical information to support the investigation and prosecution of money laundering offences. In December 2001, this mandate was expanded to include the detection and deterrence of terrorist activity financing.***

More specifically, FINTRAC's mandate is to:

- receive and collect reports on suspicious and prescribed financial transactions, and other information relevant to money laundering and terrorist activity financing;
- receive reports on the cross-border movement of large amounts of currency or monetary instruments;
- analyze and assess the information it receives;
- provide law enforcement with financial intelligence that it suspects would be relevant to the investigation and prosecution of money laundering and terrorist activity financing offences, as well as to provide CSIS with financial intelligence that would be relevant to threats to the security of Canada;
- ensure that personal information under its control is protected from unauthorized disclosure;
- ensure compliance by financial institutions and other reporting entities with their obligations under the Act and regulations; and
- enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering.

## Our Mission, Vision and Values

FINTRAC's **Mission** is to provide law enforcement and intelligence agencies with financial intelligence on money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada, while ensuring the protection of the information it holds.

Our **Vision** is to be a leader in providing timely and high quality financial intelligence in the global fight against money laundering and terrorist financing, and thereby contribute to the public safety of Canadians.

***We Value***

- ***People***
- ***Teamwork***
- ***Integrity***
- ***Excellence***

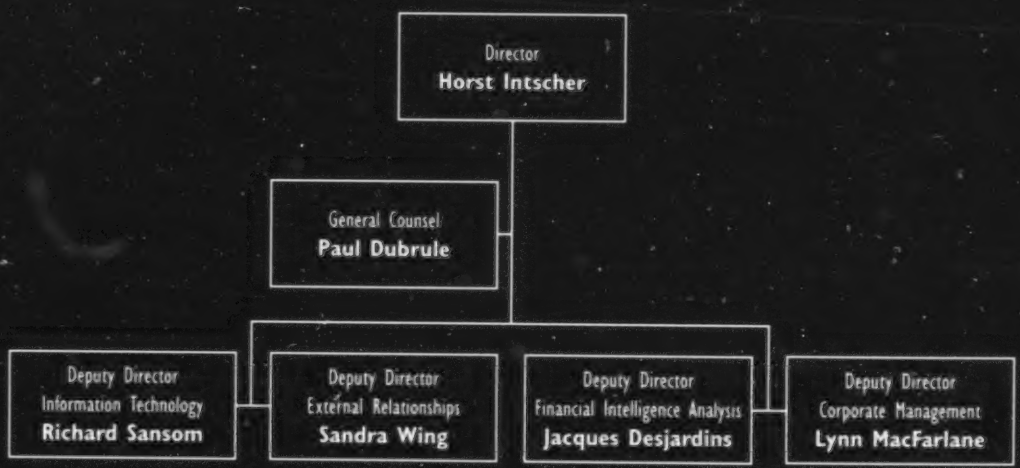

# FINTRAC Business Process

## Receiving Information

Information about financial transactions and other information is received from many different sectors.

**Financial Transactions**
- Currency Exchange
- Deposit
- Money Transfer
- Real Estate Purchase
- Etc...

**Cross-Border Movement of Currency or Monetary Instruments**

- Accountants
- Banks
- Caisses populaires
- Canada Post
- Casinos
- Co-op Credit Societies
- Credit Unions
- Foreign Exchange Dealers
- Life Insurance Companies, Brokers or Agents
- Money Services Businesses
- Provincial Savings Offices
- Real Estate Brokers or Sales Representatives
- Securities Dealers
- Trust & Loan Companies

**Canada Customs and Revenue Agency**

## Conducting Analysis

Reports are analysed, along with other information, to develop financial intelligence in order to detect money laundering and terrorist activity financing.

## Disclosing Intelligence

Where appropriate, financial intelligence pertaining to suspected cases of money laundering, terrorist activity financing or threats to the security of Canada, is disclosed.

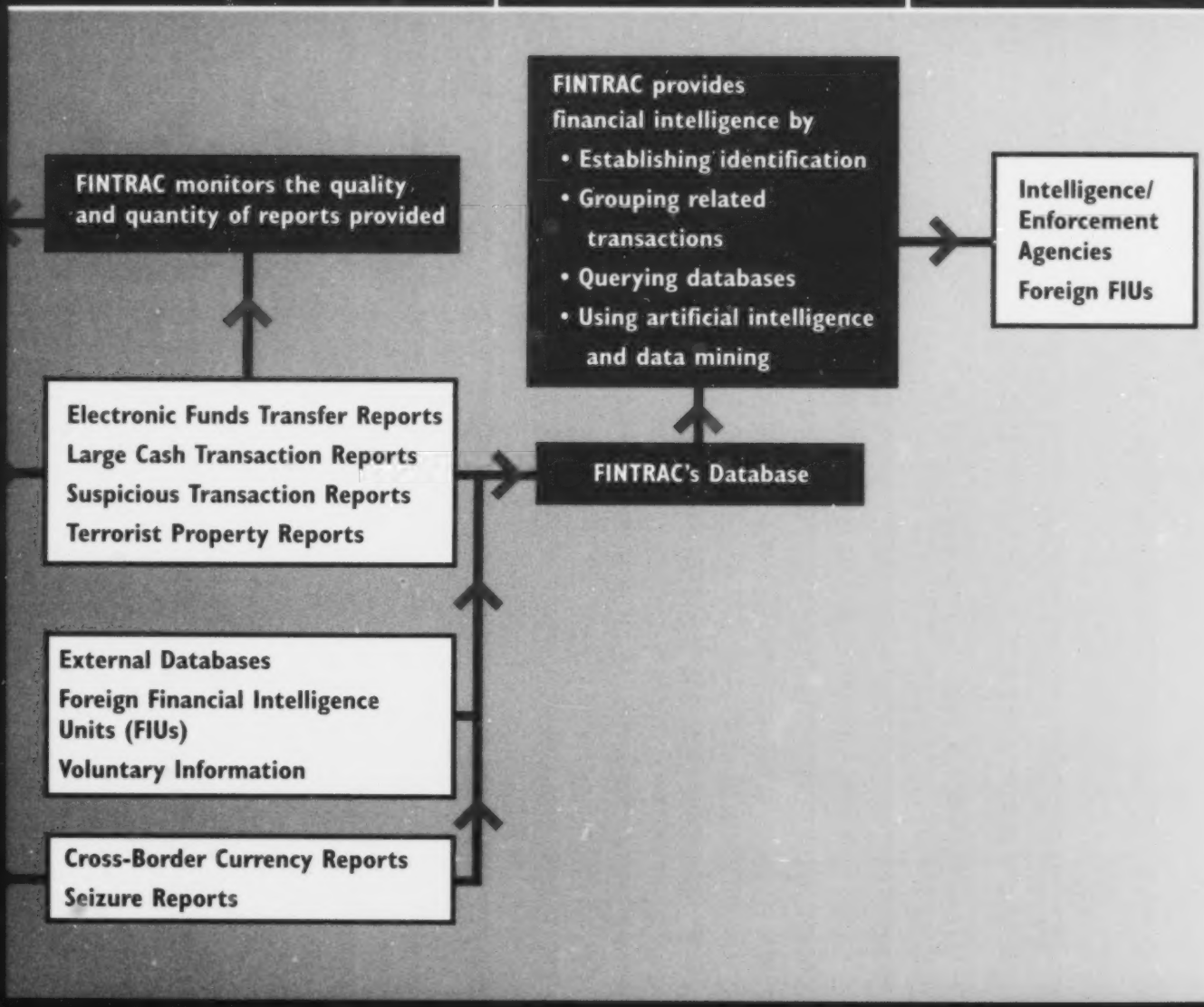

104-01674/

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Ottawa, Canada K1P 1H7

Office of the Director

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Ottawa, Canada K1P 1H7

Cabinet du directeur

September 30, 2003

The Honourable John Manley, P.C., M.P.
Deputy Prime Minister and Minister of Finance
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
21st Floor, East Tower
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Dear Minister:

Pursuant to Section 71(1) of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, I am pleased to present you with the second Annual Report for the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. This report, which covers the period from April 1, 2002 until March 31, 2003, highlights the activities we have undertaken and the results we have achieved in our efforts to detect, deter and prevent money laundering and terrorist financing.

I look forward to building on this solid foundation as we continue to deliver financial intelligence in the fight against money laundering and terrorist financing.

Yours sincerely,

Horst Intscher

Director

Canada

## Table of Contents


**MESSAGE FROM THE DIRECTOR** ..... 2

**WHO WE ARE** ..... 4

- Our Organization ..... 5
- The Need for Financial Intelligence ..... 5
- Canada's Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Initiative ..... 6
- What We Do ..... 8
  - Receipt of Financial and Other Information ..... 8
  - Analyzing Information ..... 9
  - Disclosing Intelligence ..... 12
  - Protecting Information ..... 14
  - Ensuring Compliance ..... 14
  - Enhancing Public Awareness ..... 15

**OUR RESULTS FOR 2002-2003** ..... 16

- In Full Production Mode ..... 16
- Enriching Our Analysis ..... 17
  - Enhancing Our Information Base ..... 17
  - Meeting the IT Challenge ..... 19
  - Monitoring and Supporting Compliance – A Cooperative Approach ..... 20
- Delivering High Quality Financial Intelligence ..... 24
  - Our Analysis ..... 24
  - What We Are Seeing ..... 25
  - Our Output in 2002-2003 ..... 25
  - The Value of Our Intelligence Product ..... 26
  - Extending Our International Engagement ..... 27
- Sustaining Organizational Effectiveness ..... 29
  - Being an Exemplary Employer ..... 29
  - Recruiting and Retaining ..... 30
  - Training ..... 30
  - Our Organization – From "Building" to "Doing" ..... 31

**PROTECTION OF PRIVACY** ..... 32

**OUR PRIORITIES FOR 2003-2004** ..... 35

- Deliver High Quality Financial Intelligence ..... 36
- Establish a Comprehensive Risk-Based Compliance Program ..... 37
- Provide Strategic Information on Money Laundering and Terrorist Financing ..... 38

**APPENDIX 1 – FINTRAC'S FINANCIAL STATEMENTS** ..... 39

**APPENDIX 2 – GLOSSARY OF TERMS AND ACRONYMS** ..... 50

# *Message from the Director*

During the past year, FINTRAC became a full-fledged financial intelligence unit (FIU) that makes an important contribution to the domestic and international fight against organized crime and terrorism. A number of milestone accomplishments were achieved during the year, including: bringing into force all transaction reporting streams mandated by legislation and regulations; achieving more than ninety-nine per cent electronic reporting of those transactions; firmly establishing a capacity for terrorist financing and money laundering analysis; and, delivering high-quality intelligence disclosures to law enforcement and national security agencies. By the end of the fiscal year, FINTRAC had made over one hundred intelligence disclosures to police and security agencies. About three out of four disclosures involved suspected money laundering, and the remaining cases related to suspicions of terrorist financing and other threats to national security. The monetary value of the suspect financial transactions disclosed stands at about $460 million.

Money laundering and terrorist financing are complex activities. Their powerful corrosive and corruptive potential has led many countries to implement strong measures to detect these transactions, as a first step in mounting a deterrent response to the individuals and groups involved in such activities. Combating money laundering and terrorist financing aims at disrupting the groups engaged in these activities and seeks the forfeiture of the proceeds of their illicit activity. Achieving these objectives requires the sustained active engagement and strong collaborative effort of a range of actors, both public sector and private sector, including financial institutions and intermediaries, police and security agencies, prosecutors, and the courts.

FINTRAC is one element in this larger constellation of organizations committed to the fight against organized crime and terrorism. Because of the nature of its mandate and responsibility, FINTRAC's work is situated near the beginning of a process that starts with the reporting of transaction information by reporting entities and culminates with the prosecution of perpetrators and the forfeiture of assets. FINTRAC's role is to analyze

reported information, looking for those transactions and patterns that are suspected of being related to terrorist financing or money laundering and disclosing relevant cases as "intelligence", or leads, to investigative bodies at the federal, provincial and municipal level. These investigative bodies, in turn, where appropriate, conduct investigations and, if warranted, bring charges against individuals involved in these activities. Because of the complexity of money laundering and terrorist financing cases, and the covert character of much of the activity related to these crimes, investigations can be time consuming and resource intensive, and the outcomes of this part of the process may not be visible for some time after a disclosure is made by FINTRAC.

In this year's Annual Report we describe in some detail not only the nature of work we undertook during the past year, but also the results we achieved. We are proud of these accomplishments, and we look forward to continuing and expanding on them in the future. We are now contributing valuable intelligence to the broader effort to deter organized crime and terrorism. Feedback from recipients of our intelligence products has been very positive. As the start-up phase of our existence is now largely completed, we expect to dedicate our future efforts to expanding the range, the quality, and the number of the intelligence disclosures we make to law enforcement and security agencies.

Finally, I would like to express my great appreciation for the outstanding support FINTRAC has received from its partners in the financial sector, as well as from law enforcement and national security agencies. Without their valuable contribution, our successes would not have been possible.

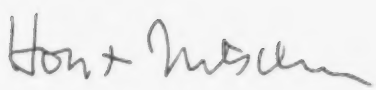

Horst Intscher
Director

# *Who We Are*

**Accurate and timely intelligence is key to the global fight against money laundering and terrorist financing. As Canada's financial intelligence unit, FINTRAC contributes a unique brand of intelligence to illuminate the money trail of criminals and terrorists and provides valuable information that assists police and other agencies in criminal investigations.**

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, is Canada's FIU, a specialized agency created to receive, analyze, assess and disclose financial intelligence on suspected money laundering, terrorist activity financing, and threats to the security of Canada. Established in July 2000, the Centre is an integral part of our country's commitment to the fight against money laundering and terrorist activity financing.

FINTRAC is an independent agency, operating at arm's length from the police, and other departments and governmental agencies to which it can provide financial intelligence, such as the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) and Citizenship and Immigration Canada (CIC).

The Centre reports to Parliament through the Minister of Finance, who is responsible for the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA) and its accompanying regulations. The Minister may direct FINTRAC on matters that materially affect public policy or the Centre's strategic direction. In addition, the Minister may enter into agreements with foreign governments for the exchange of information between FINTRAC and foreign FIUs and must approve the agreements FINTRAC enters into with foreign FIUs.

FINTRAC is headed by a Director, appointed by the Governor-in-Council, who has all the powers of a deputy head of a department, as well as those of a separate employer. The Director is required to report to the Minister of Finance, from time to time, on the exercise of these powers and the performance of duties authorized under the Act. However, the Director is prohibited by law from disclosing to the Minister any information that would directly or indirectly identify any individual who made a report to the Centre or who is the subject of a report to the Centre.

## Our Organization

As of March 2003, FINTRAC's workforce numbered 160 employees. A substantial percentage is located at headquarters in Ottawa, performing a broad range of operational, management and administrative functions. The balance of employees are located in Montreal, Toronto and Vancouver, Canada's main financial centres. Staff in these regional offices perform liaison and compliance functions.

## The Need for Financial Intelligence

In the 1980s, the world community realized that problems caused by organized crime in general, and money laundering in particular, could not be solved by individual countries working in isolation. To combat these criminal activities, there needed to be a global effort involving extensive international cooperation. FINTRAC's origins are rooted in this global effort.

This need for international cooperation to detect money laundering was reflected in the 1988 *United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (the Vienna Convention)*. Canada joined with other nations to sign this Convention. In 1989, at their Economic Summit, the leaders of the G7 countries established the Financial Action Task Force (FATF) on Money Laundering, with Canada as one of the founding members. The original purpose of the FATF was to spearhead international efforts against money laundering.

That same year, Canada enacted legislation under which the possession and laundering of proceeds of crime were made offences under the *Criminal Code*. In 1990, the FATF issued its Forty Recommendations on measures to be implemented by member countries to combat money laundering[1]. Then, in 1991, Canada enacted the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, which required many financial institutions to identify their customers and to maintain records.

[1] The FATF adopted the Forty Recommendations, its anti-money laundering standards, in 1990, and revised them in 1996. It undertook an extensive review of the Recommendations beginning in 2001, in order to update and strengthen the standards. The FATF announced the revised standards in June 2003. The new or enhanced requirements include: the identification by the financial entities of the beneficial owners such as the identification of persons owning or controlling companies, partnerships and trusts, and the extension of anti-money laundering obligations to non-financial entities - casinos, real estate agents, dealers in precious metals and stones, accountants, lawyers, notaries, trust and loan companies. The Department of Finance is reviewing the implications of the new standards on Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime and FINTRAC is an active partner in that review.

It was during this same period that some FATF members began to create FIUs. These specialized agencies collect, analyze and disclose financial intelligence about proceeds of crime and money laundering. In 1995, a number of these FIUs came together to form the Egmont Group, whose purpose is to provide an international forum for cooperation and exchange of information with member countries in support of their anti-money laundering regimes. The Group's goals were recently expanded to include combating terrorist activity financing.

In 1996, the FATF called on all member countries, including Canada, to require financial intermediaries to report suspicious transactions to a central FIU. That same year, Canada made a commitment to introduce a new regime to deal with money laundering. This commitment set the stage for FINTRAC, which, following the passage of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, came into effect on July 5, 2000.

Over the next year and a half, the Centre worked vigorously to set up the organizational infrastructure and technology it needed to become operational in the fall of 2001. In December 2001, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* was renamed the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, and FINTRAC's mandate was amended to include the detection and deterrence of terrorist activity financing.

### Canada's Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Initiative

FINTRAC occupies an important position in the constellation of organizations involved in Canada's fight against money laundering and terrorism. Each of these organizations has a particular relationship with FINTRAC. Due to the nature of its mandate, the Centre's work is situated at the beginning of a process that starts with the reports to FINTRAC by financial institutions and intermediaries. With the assistance of specialized automated tools, skilled staff analyze the reported transactions and information from other sources to extract financial intelligence that would be relevant to the investigation or prosecution of money laundering offences, terrorist activity financing offences, and threats to the security of Canada.

FINTRAC's core product is case-specific financial intelligence. When FINTRAC is satisfied that it has reasonable grounds to suspect that its information would be relevant to an investigation or prosecution, it discloses this financial intelligence to law enforcement and/or intelligence agencies. These agencies, where appropriate, conduct investigations, and if warranted, bring charges against the individuals involved. The recipients of the intelligence may include the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), provincial and municipal police agencies, CSIS, CCRA, and CIC.

Money laundering and terrorist financing cases can be extremely complex, often involving many players implicated in transnational and covert illicit activity. The investigations are often time and resource intensive. For this reason, the time between FINTRAC's initial disclosure and the conclusion of an investigation can be quite lengthy.

In addition, FINTRAC has signed information exchange agreements with certain foreign FIUs worldwide, enabling it to provide financial intelligence to its counterparts that can be crucial to investigations of cases involving the international movement of funds. Equally, it can receive information from these FIUs, which is useful to its own analysis.

FINTRAC is also well situated to provide strategic intelligence about trends and typologies of money laundering and terrorist financing. Because money laundering and terrorist financing are almost always transnational in character, and because an important part of FINTRAC's role is to exchange information with like bodies in other countries, it is also well placed to provide a strategic overview from an international perspective.

FINTRAC is active in many initiatives aimed at fostering international cooperation at the policy level. Notable among these is its participation in the Egmont Group, where FINTRAC is engaged in the sharing of best practices and other activities designed to strengthen support for member countries' anti-money laundering and anti-terrorist financing regimes.

## What We Do

The essence of FINTRAC's business is to receive and analyze raw financial information and to disclose the resultant financial intelligence to law enforcement and national security agencies.

*Receipt of Financial and Other Information*

The PCMLTFA and its accompanying regulations establish the legal obligation for financial institutions and intermediaries, referred to as reporting entities, to report certain kinds of transactions to FINTRAC. The Act also obliges anyone importing or exporting large sums of cash or monetary instruments to report these to CCRA. These reports are forwarded to FINTRAC.

**Who must report***

- Financial entities (including banks, credit unions, caisses populaires, trust and loan companies and agents of the Crown that accept deposit liabilities);
- Life insurance companies, brokers or agents;
- Securities dealers, portfolio managers and investment counsellors who are provincially authorized;
- Persons engaged in the business of foreign exchange dealing;
- Money services businesses (including alternative remittance systems, such as Hawala, Hundi, Chitti, and others);
- Agents of the Crown when they sell money orders;
- Accountants and/or accounting firms (when carrying out certain activities on behalf of their clients);
- Real estate brokers or sales representatives (when carrying out certain activities on behalf of their clients);
- Casinos; and
- Individuals or entities when importing or exporting large amounts of currency or monetary instruments into or out of Canada.

* On March 20th, 2003, regulations came into force repealing the provisions that subjected the legal profession to the reporting requirements set out in Part 1 of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.*

**What is reported**

- Suspicious transactions related to money laundering;
- Suspicious transactions related to terrorist financing;
- Possession or control of terrorist property;
- International electronic funds transfers of $10,000 or more;
- Large cash transactions of $10,000 or more; and
- Cross-border movements of $10,000 or more in currency or monetary instruments.

FINTRAC is unique among the world's FIUs in that the legislation requires reporting entities to submit their reports *electronically* wherever possible. FINTRAC has secure internet-based systems in place to receive this information. Consequently, the millions of financial transaction reports provided to FINTRAC can be accessed, collated, and analyzed quickly. Such speed allows FINTRAC to identify and deal with any problems or reporting errors quickly, and greater accuracy results from eliminating the need to re-enter data. Ultimately, this means more timely analysis and disclosure of intelligence about suspected money laundering or terrorist activity financing, and threats to the security of Canada, facilitating the likelihood of a successful investigation and/or prosecution. This can be vital to a timely response by law enforcement and/or CSIS.

### *Analyzing Information*

The analysis of financial transactions and other information to identify suspected criminal activity is the essence of FINTRAC's work. The Centre conducts independent analysis of the information it receives, combining the skills of its analysts with a variety of methods and automated tools to detect suspected money laundering, terrorist financing, and threats to the security of Canada.

Specially designed technological tools sort through large quantities of data to isolate activity pointing to possible money laundering or terrorist activity financing. Analysts then apply their skills and judgment to examine the information and assess whether it meets the threshold for disclosure.

Analysts look for patterns of transactions that suggest the existence of unusual activity. Typically, the starting point is a report, or a series of reports, of financial transactions. Analysts then search through the Centre's database to see if there is any other information that has been reported related to the subject of the report. If so, they match this information with accessible information from other sources, including information provided voluntarily by law enforcement, intelligence agencies, foreign financial intelligence units, and the general public. Analysts also make use of publicly available information, commercial databases, and federal or provincial government databases maintained for the purpose of law enforcement, to which the Centre has access. Analysts use this information to discern any anomalies suggesting a suspicion of money laundering or terrorist activity financing.

With money laundering, the crime or crimes have already been committed and the analysts look for patterns that indicate attempts to disguise the illegal origin of funds. As an example, FINTRAC may receive reports on large cash deposits made by a particular small business. These reports by themselves would not be enough to trigger suspicion because many small businesses typically deal in high volumes of cash. However, FINTRAC may also receive reports showing that the same business also made suspicious cash deposits. Furthermore, analysts may determine that the business has made significant wire transfers each week to a bank in a foreign jurisdiction. In combination, these factors alert FINTRAC's analysts to take a closer look at the transactions, to try to identify other associates or networks.

Once it is established that there are reasonable grounds to suspect money laundering, FINTRAC must disclose to the appropriate police force. Similar circumstances could also lead to a disclosure to law enforcement and to CSIS based on reasonable grounds to suspect terrorist activity financing, and threats to the security of Canada. Terrorist financing may involve relatively small amounts of money, and terrorist groups may also obtain revenue through what appear to be legitimate means. An individual financial transaction or series of transactions may not seem significant by itself, but may become more significant when linked to additional information.

Terrorist financing is directed towards what may be an imminent act of terrorism. Speed is of the essence in providing relevant information to law enforcement and to CSIS. FINTRAC's analysts must, therefore, be able to zero in quickly on suspected cases and make the appropriate disclosures without delay. The receipt of reports on international electronic funds transfers and collaboration with FIUs in other countries are both important for analysts in their efforts to understand how terrorist networks finance their plans, and to piece together the money trail.

**Money Laundering**

Money laundering is the process used to disguise the source of money or assets derived from criminal activity. Profit-motivated crimes span a variety of illegal activities from drug trafficking and smuggling to fraud, extortion and corruption. The scope of criminal proceeds is significant — estimated at some $500 billion to $1 trillion (U.S.) worldwide each year.

Money laundering facilitates corruption and can destabilize the economies of susceptible countries. It also compromises the integrity of legitimate financial systems and institutions, and gives organized crime the funds it needs to conduct further criminal activities. It is a global phenomenon, and the techniques used are numerous and can be very sophisticated. Technological advances in e-commerce, the global diversification of financial markets and new financial product developments provide further opportunities to launder illegal profit and obscure the money trail leading back to the underlying crime.

While the techniques for laundering funds vary considerably and are often highly intricate, there are generally three stages in the process: **placement**, which involves the introduction of proceeds of crime into the financial system; **layering**, which involves converting the proceeds of crime into another form and creating complex layers of financial transactions to disguise the audit trail and the source and ownership of funds (e.g. the buying and selling of stocks, commodities or property); and **integration**, which involves introducing the laundered proceeds back into the economy under a veil of legitimacy.

**Terrorist Financing**

Terrorist activity financing may involve funds raised from legitimate sources, such as personal donations and profits from businesses and charitable organizations, as well as from criminal sources, such as the drug trade, the smuggling of weapons and other goods, fraud, kidnapping and extortion.

Terrorists use techniques like those of money launderers to evade authorities' attention and to protect the identity of their sponsors and of the ultimate beneficiaries of the funds. However, financial transactions associated with terrorist financing tend to be in smaller amounts than is the case with money laundering, and when terrorists raise funds from legitimate sources, the detection and tracking of these funds becomes more difficult.

To move their funds, terrorists use the formal banking system, informal value-transfer systems, Hawalas and Hundis and, the oldest method of asset-transfer, the physical transportation of cash, gold and other valuables through smuggling routes. FINTRAC's analysts are finding that in their disclosures to date, funds suspected of being used for terrorist financing activities are moved out of Canada through traditional banking centers to countries with major financial hubs, in what is likely an effort to conceal their final destination.

**Threats to the Security of Canada**

FINTRAC's role is to provide CSIS with financial intelligence to assist that agency in fulfilling its mandate of investigating threats to the security of Canada. Threats to the security of Canada are defined in the *Canadian Security Intelligence Service Act* as:

(a) espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada or activities directed toward or in support of such espionage or sabotage;

(b) foreign influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive, or involve a threat to any person;

(c) activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political, religious or ideological objective within Canada or a foreign state; and,

(d) activities directed toward undermining by covert unlawful acts, or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, but does not include lawful advocacy, protest or dissent, unless carried on in conjunction with any of the activities referred to in paragraphs (a) to (d).

*Disclosing Intelligence*

FINTRAC's principal product is the intelligence resulting from its detailed analysis of the financial information it receives.

Following its assessment and analysis of all relevant information in its possession, FINTRAC must disclose designated information to the appropriate police force when it has reasonable grounds to suspect that this information would be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering or a terrorist activity financing offence. FINTRAC must disclose to CSIS when it has reasonable grounds to suspect the information would be relevant to terrorist activity financing and threats to the security of Canada.

Designated information identifies individuals or entities and their transactions.

**Designated Information**

- Name of person(s) involved in the transaction(s)
- Address of person(s) involved in the transaction(s)
- Date of birth
- Citizenship
- Passport, record of landing or permanent resident card number
- Name, address of company(ies) involved in the transactions
- Name, address and type of business where the transaction(s) occurred
- Date and time of the transaction(s)
- Type and value of the transaction including the amount and type of currency or monetary instruments involved
- Transaction, transit and account number
- Name of importer or exporter in the case of importation or exportation of currency or monetary instruments

Once the threshold of reasonable grounds to suspect money laundering or terrorist financing is met, FINTRAC must also disclose such designated information to:

- The Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), when the intelligence is also determined to be relevant to an offence of evading or attempting to evade federal taxes or duties; and,

- Citizenship and Immigration Canada (CIC), when the intelligence is also determined to be relevant to certain provisions of the *Immigration and Refugee Protection Act.*

FINTRAC may also disclose designated information to FIUs with which it has concluded a memorandum of understanding (MOU) providing for such exchange of information.

The initial disclosure of designated information can assist new or on-going investigations. If police or CSIS require further information, they must obtain a court order to gain access to FINTRAC's full analysis. These court orders are granted only for the purposes of investigations of money laundering, terrorist activity financing offences, or threats to national security.

*Protecting Information*

FINTRAC must ensure that the information it is mandated to receive and hold is protected from unauthorized use and disclosure. The PCMLTFA sets out numerous provisions specifically designed to protect the privacy of individuals and defines the circumstances under which FINTRAC may disclose personal information. It also sets out stiff penalties for unauthorized use and disclosure.

*Ensuring Compliance*

There are over 100,000 entities and individuals potentially subject to the obligations as set out in the PCMLTFA including reporting, record keeping, client identification and implementing a compliance regime. FINTRAC is responsible for ensuring they comply with these obligations. This is a very important part of its mandate, as complete and timely reporting ensures the flow of information that is critical to the effectiveness of its analysis. Compliance with record-keeping and client identification requirements ensures that the money trail exists, enabling law enforcement to pursue investigations where warranted.

FINTRAC believes the best compliance results flow from cooperation, and favours a cooperative approach with reporting entities. The Centre provides advice and assistance where needed and works constructively with reporting entities to make sure they understand their obligations.

In view of the huge number of reporting entities involved, FINTRAC's risk management approach focuses first on those entities identified as most likely to be in non-compliance, and then seeks to employ methods – ranging from providing more information and outreach to formal examinations – that are most appropriate to bringing about compliance. FINTRAC may, however, refer cases to law enforcement when the cooperative approach fails to result in satisfactory compliance. This could result in criminal charges and, depending on the offence, convictions resulting in up to five years imprisonment, a fine of up to $500,000, or both.

Because of their direct oversight responsibilities, federal and provincial regulatory bodies for many of the sectors subject to the PCMLTFA have a significant role to play in helping to promote compliance among the reporting entities under their authority. FINTRAC met with over 50 regulatory bodies in various sectors such as securities, real estate, banking, credit unions and caisses populaires, trust and loans, life insurance, casinos and the accounting profession, to initiate outreach approaches and other measures whereby regulators and FINTRAC can work together to further compliance. (Amendments to the PCMLTFA are required to permit the sharing of this compliance information. These are currently before Parliament).

*Enhancing Public Awareness*

Part of FINTRAC's mandate is to make Canadians aware of the issues surrounding money laundering. To this end, FINTRAC produces pamphlets and other promotional materials and uses a number of other strategies to disseminate information. It also maintains a public website (**www.fintrac.gc.ca**) and a toll-free number at 1-866-346-8722.

FINTRAC has conducted annual polling research for the last three years. The survey in 2002-2003 revealed a fairly high degree of awareness of money laundering, indicating that:

- 9 in 10 Canadians recognize the term money laundering;
- 42% of Canadians claim to have a good or very good understanding of money laundering;
- 81% of Canadians believe that money laundering has an impact on the Canadian economy; and
- 58% of Canadians associate money laundering with drug trafficking.

*** Web site visits**

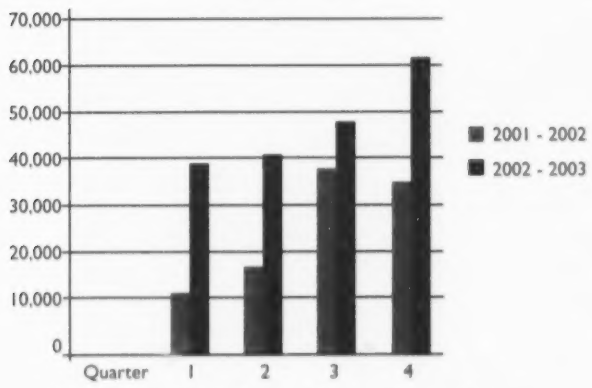


* Includes web visits for reporting requirements.

# *Our Results for 2002-2003*

**In Full Production Mode**

FINTRAC's 2002-2003 priorities reflected its determination, as a new FIU, to set, achieve and maintain high standards. We committed, through the application of state-of-the-art technology and through the diligence of highly qualified and dedicated staff, to facilitate the submission of financial transaction reports to us.

**Meeting Our Priorities for 2002-2003**

- **High Quality Financial Intelligence,** as reflected in initiatives that directly contribute to our ability to deliver high quality financial intelligence.
- **Leadership in E-Government,** as expressed in our commitment to full electronic reporting and utilizing modern technology to fulfill our mandate.
- **Exemplary Employer,** as demonstrated through recruitment and retention with a focus on innovation, quality, continuous learning and teamwork.

Our results illustrate our success in these areas. The year 2002-2003 saw FINTRAC move from the building phase of its first year into full production mode. In April 2002, we were receiving just one category of financial transaction information (suspicious transaction reports) from reporting entities and we began to make disclosures of suspected cases of money laundering.

By the end of March 2003, we were receiving all categories of financial reports currently mandated at the rate of thousands of reports daily, totaling over 2 million for the year, and achieving more than 99% electronic reporting of those transactions. We had made over 100 disclosures to law enforcement and national security agencies. The value of the suspect financial transactions disclosed was approximately $460 million.

Even as the work of adjusting vital parts of our organization to accommodate the transition from "building" to "producing" continued, we were able to deliver on our core business line - high quality financial intelligence. We worked with reporting entities to improve the quality and quantity of financial transaction reports sent to us for analysis. At the same time we made substantial progress in demonstrating the value of this product to law enforcement and national security agencies. We also became a full-fledged player on the international stage, joining the Egmont Group in June 2002.

Our efforts in these areas, and the results they have yielded, are set out here in detail.

## Enriching Our Analysis

*Enhancing Our Information Base*

The PCMLTFA and its accompanying regulations give FINTRAC access to the wide range of financial information it needs to be effective in its role. The first phase of these regulations, requiring the reporting of suspicious transactions related to money laundering to FINTRAC, came into force in November 2001.

In 2002-2003, the remaining phases of regulatory requirements came into effect, making it mandatory for the following types of reports to be provided:

- International SWIFT Electronic Funds Transfers (EFTs) of $10,000 or more (June 12, 2002) and other EFTs of $10,000 or more (March 31, 2003);
- Suspicious Transaction Reports related to Terrorist Financing Activities (T.F.STRs) (June 12, 2002);
- Terrorist Property Reports (June 12, 2002);
- Customs Seizure Reports (January 6, 2003);
- Cross Border Currency Reports (CBCRs) of $10,000 or more (January 6, 2003); and
- Large Cash Transaction Reports (LCTRs) of $10,000 or more (January 31, 2003).

With all mandated reporting on stream, our database increased exponentially. The immediate impact of the new reports was to enrich FINTRAC's analysis, enabling analysts to search a broader range of information in an effort to uncover money trails related to money laundering, terrorist financing, and threats to the security of Canada. FINTRAC continued to receive voluntary information from law enforcement, security agencies and the public. This can often provide a critical piece of the puzzle, at times completing a picture of what initially may have appeared to be a series of disconnected or loosely connected financial transactions. At this early stage in our operations, voluntary information has proven to be very useful and has aided in our ability to produce timely and relevant disclosures. The successful completion during 2002-2003, of an agreement to access the Canadian Police Information Center (CPIC), the national database used by all law enforcement agencies across Canada, has also assisted with our analysis. We have also begun negotiations with police agencies across the country to obtain access to other key law enforcement databases.

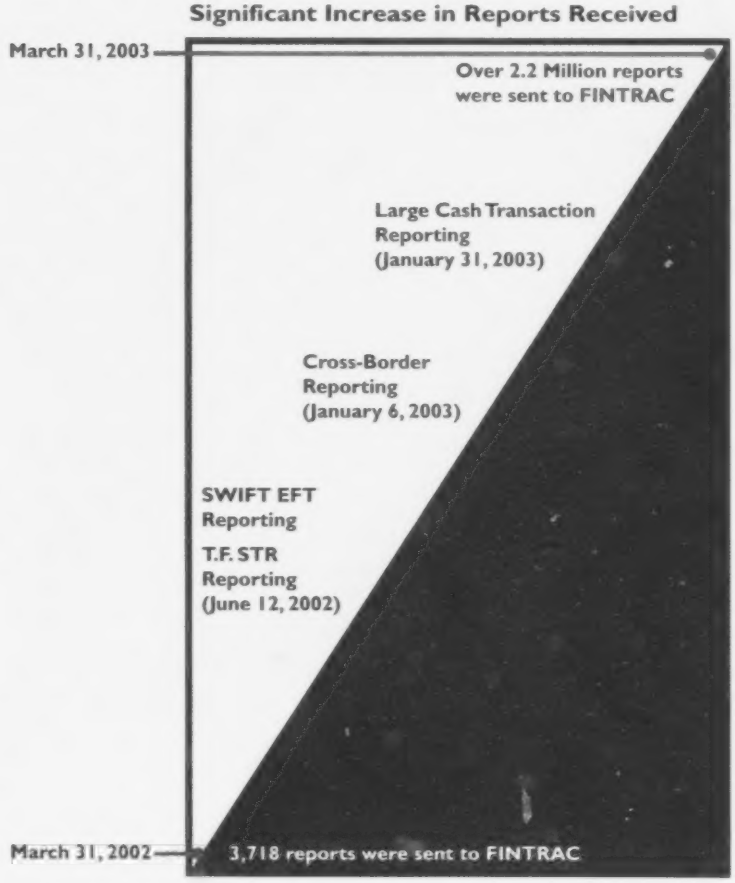
Significant Increase in Reports Received
March 31, 2003
Over 2.2 Million reports were sent to FINTRAC
Large Cash Transaction Reporting (January 31, 2003)
Cross-Border Reporting (January 6, 2003)
SWIFT EFT Reporting
T.F. STR Reporting (June 12, 2002)
March 31, 2002
3,718 reports were sent to FINTRAC

During the past year, FINTRAC's reporting streams grew from a few dozen reports per day, **to over 5,700 reports[2] per day on average,** seven days a week, representing the full set of mandated reporting. These reports were submitted by a diverse group of reporting entities, ranging from Canada's major banks, with their thousands of branches and complex automated processes, to the home office setups of smaller reporting entities. Preparing for the phase-in of reporting streams was one of the most significant challenges that FINTRAC faced and met during 2002-2003. The task of establishing appropriate automated arrangements to receive each additional major reporting stream of thousands of financial transactions demanded considerable planning and expertise.

With the daily influx of large volumes of new financial transaction reports, it was vital to have the information technology systems in place to handle them. FINTRAC made certain that reporting entities were aware of their reporting obligations and, where possible, it facilitated the transmission of reports and provided tools for the preparation of reports.

FINTRAC worked with reporting entities to develop a range of facilities to accommodate both the major reporting entities' large processing systems and the low volume reporters. Specifically, it developed systems that would allow the large entities to produce huge volumes of reports automatically on a daily basis as a byproduct of their own systems. In so doing, it ensured that its computer systems were technically compatible with some of the most sophisticated computer centres in Canada. At the same time, it provided a user-friendly and fully secure facility for small business proprietors who would only occasionally report.

To enable small and medium-sized reporting entities to prepare reports and have them reviewed internally before sending them to FINTRAC, we also developed in-house, a FINTRAC Report Preparation Software (FRPS) package. This package can be downloaded from the Internet and saves reporting entities the costs of developing their own software. At the same time, FINTRAC benefits from improved data quality and a more efficient data transmission process. Its reporting page on the website was also improved and user manuals were provided online, as well as Helpdesk support to facilitate the use of this software package.

[2] As of the date of printing of this report, our automated process receives an average of 24,000 reports each day.

To achieve wide availability of service, we chose to use the Internet for report transmission. Special security measures have been implemented to ensure privacy protection of the information reported to us. To minimize the costs of international EFT reporting and to maximize electronic reporting, we adopted the data processing system used by the international banking community. With this approach, reports on international EFTs of $10,000 or more are received automatically by FINTRAC at the end of each bank's processing day, and are downloaded on a daily basis into our database for analysis.

These reporting systems were designed in cooperation with the reporting community through a series of consultations and exchanges, from the Canadian Bankers Association to individual firms, and through seminars across the country with trade associations and individual members of each reporting entity sector. As well, several small and medium-sized firms volunteered to be part of a pilot test community to assess our report preparation software package. To receive the cross border currency reports and seizure reports, we worked closely with our colleagues at CCRA.

Thanks to these careful preparations and cooperative testing with major reporting entities, we met our IT challenge and achieved our goal of a streamlined, non-intrusive, highly secure and relatively easy to use data collection system for the 100,000 entities potentially subject to the reporting requirements. In total, we received over **2 million reports** in 2002-2003. By the end of the year, 98.4% of all suspicious transaction reports were received electronically, up from 95.2% in the previous year. Of the total number of reports of all types that we now receive, over 99% are in electronic form, putting us in the forefront among FIUs worldwide. Each day, our analytical database is updated, and the analytical processes are run in order to be ready for scrutiny of selected reports.

*Monitoring and Supporting Compliance – A Cooperative Approach*

It is vital to ensure that FINTRAC receives these transaction reports and that they be of the highest quality possible. The Centre's compliance approach covers a range of activities, from increasing reporting entities' awareness of their obligations under the Act and accompanying regulations, to performing on-site examinations. FINTRAC is committed to working with reporting entities in a constructive and cooperative manner.

In 2002-2003, FINTRAC designed the foundation for its compliance strategy that includes:

- Monitoring compliance by putting appropriate mechanisms in place;
- Detecting and reducing reporting errors by developing quality assurance procedures;
- Assessing the risk of non-compliance by tracking the reporting behavior of all sectors; and,
- Supporting a range of verification approaches by developing procedures and tools, such as self-assessment questionnaires and on-site audits.

In 2002-2003, we developed a risk management framework for compliance. With this approach, the task is to identify sectors or entities where the risk of non-compliance is high, and then tailor our interventions to mitigate specific concerns.

**Risk Management Framework to Ensure Compliance**

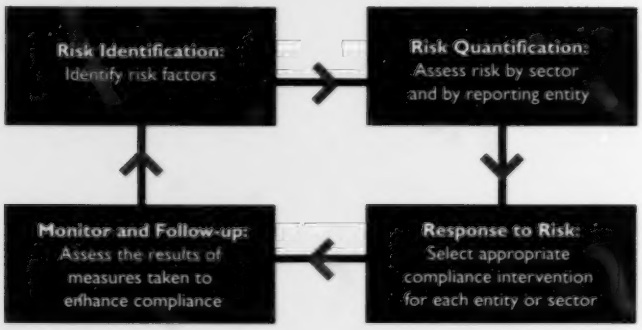


To increase awareness of the obligation to comply with the PCMLTFA and to explain the requirements, we developed and issued a series of guidelines. Some of these provide broad guidance for all reporting entities, while others are tailored to specific sectors. Our guidelines provide a plain language overview of the requirements and are updated as required to address changes to the legislation, or areas where further clarification is needed. We have received positive feedback on the usefulness of these guidelines both from reporting entities and from foreign FIUs interested in best practices among the international FIU community.

In 2002-2003, FINTRAC designed the foundation for its compliance strategy that includes:

- Monitoring compliance by putting appropriate mechanisms in place;
- Detecting and reducing reporting errors by developing quality assurance procedures;
- Assessing the risk of non-compliance by tracking the reporting behavior of all sectors; and,
- Supporting a range of verification approaches by developing procedures and tools, such as self-assessment questionnaires and on-site audits.

In 2002-2003, we developed a risk management framework for compliance. With this approach, the task is to identify sectors or entities where the risk of non-compliance is high, and then tailor our interventions to mitigate specific concerns.

**Risk Management Framework to Ensure Compliance**

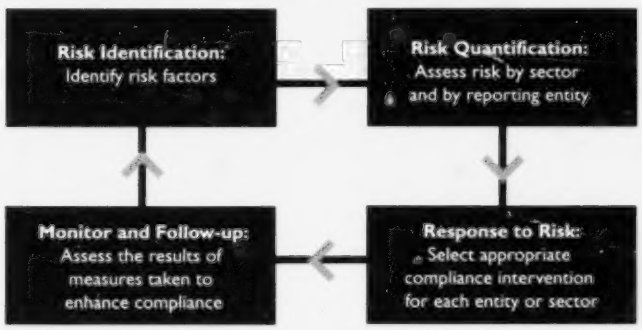
Risk Identification:
Identify risk factors
Risk Quantification:
Assess risk by sector and by reporting entity
Response to Risk:
Select appropriate compliance intervention for each entity or sector
Monitor and Follow-up:
Assess the results of measures taken to enhance compliance

To increase awareness of the obligation to comply with the PCMLTFA and to explain the requirements, we developed and issued a series of guidelines. Some of these provide broad guidance for all reporting entities, while others are tailored to specific sectors. Our guidelines provide a plain language overview of the requirements and are updated as required to address changes to the legislation, or areas where further clarification is needed. We have received positive feedback on the usefulness of these guidelines both from reporting entities and from foreign FIUs interested in best practices among the international FIU community.

### Guidelines published in 2002-2003

Guideline 1: Backgrounder

Guideline 2: Suspicious Transactions

Guideline 3A: Submitting Suspicious Transactions Reports to FINTRAC Electronically

Guideline 3B: Submitting Suspicious Transactions Reports to FINTRAC by Paper

Guideline 4: Implementation of a Compliance Regime

Guideline 5: Submitting Terrorist Property Reports

Guideline 6: Record Keeping and Client Identification

- Life Insurance Companies, Brokers or Agents
- Legal Counsel[3], Accountants and Real Estate Brokers or Sales Representatives
- Money Services Businesses
- Foreign Exchange Dealers
- Securities Dealers
- Casinos
- Financial Entities

Guideline 7A: Submitting Large Cash Transactions Reports to FINTRAC Electronically

Guideline 7B: Submitting Large Cash Transactions Reports to FINTRAC by Paper

Guideline 8: Electronic Funds Transfers

To further ensure that reporting entities understand their obligations and the role they play in addressing the problem of money laundering and terrorist activity financing in Canada, we embarked on extensive outreach activities. In 2002-2003, this included over 400 presentations, site visits, media interviews, articles in industry journals, fact sheets and participation in trade shows and other industry conferences. Much of our outreach effort was, first, directed at providing consistent, uniform advice to reporting entities on issues arising from the application of the legislation and second, at establishing a process to address difficulties that might subsequently occur. We also engaged the services of a call centre to answer questions on our behalf, and provided this centre with the training and information required to do so. Throughout 2002-2003, they responded to more than 2,500 inquiries.

[3] This Guideline is being amended and will reflect that the PCMLTFA no longer applies to Legal Counsel.

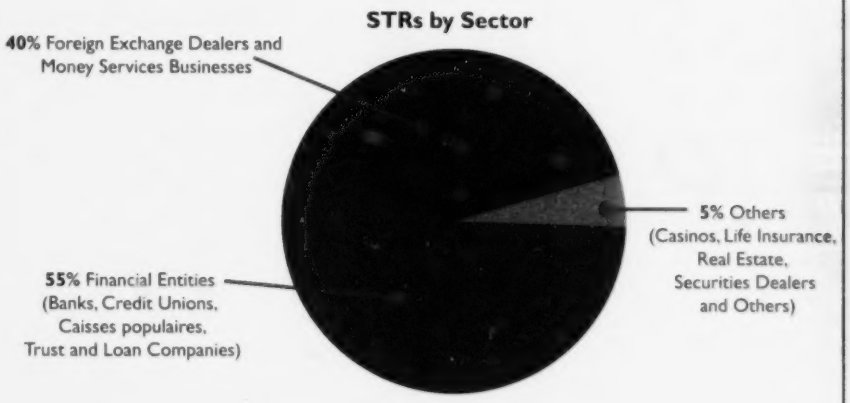
STRs by Sector
40% Foreign Exchange Dealers and Money Services Businesses
5% Others (Casinos, Life Insurance, Real Estate, Securities Dealers and Others)
55% Financial Entities (Banks, Credit Unions, Caisses populaires, Trust and Loan Companies)

*Outreach efforts contributed to a doubling of the monthly average of* ***suspicious transaction reports*** *received from the previous reporting period, from an average of 744 reports per month from November 2001 to March 2002 to a monthly average of 1,433 this year, for a total of 17,197.*

Through consultations with federal and provincial regulators, FINTRAC set the stage in 2002-2003 for the development of agreements to permit the sharing of compliance-related information with supervisors of financial institutions and regulators of financial intermediaries covered by the legislation. These information-sharing agreements would complement efforts by regulators or supervisors to incorporate processes into their examinations, ensuring compliance with the legislation and, at the same time, minimizing the compliance burden on reporting entities. Sharing of certain compliance information requires amendments to the PCMLTFA. These are currently before Parliament.

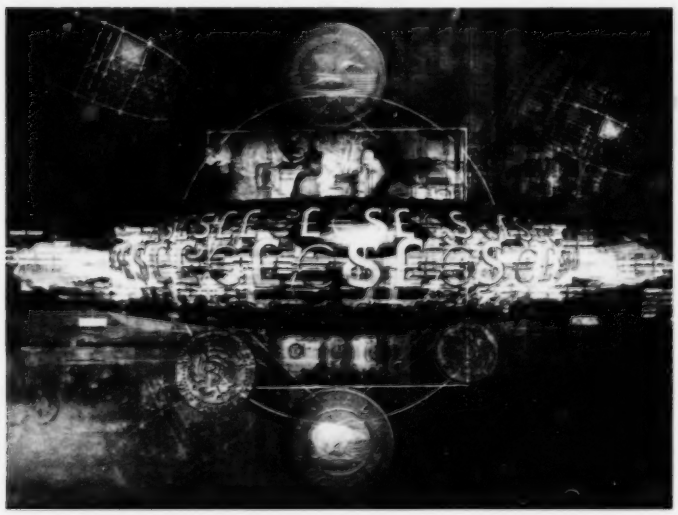

## Delivering High Quality Financial Intelligence

*Our Analysis*

Our experience to date indicates that analyzing financial transactions to uncover suspected money-laundering, terrorist activity financing, and threats to the security of Canada is a complex endeavor. Typically, groups and individuals involved in this kind of illicit activity are highly adept at covertly moving money through the global financial system, often using state-of-the-art technology and new, often undetected and complicated methods. FINTRAC's edge in uncovering these activities is its access to a significant range of financial transactions from a broad group of financial intermediaries, enabling its analysts to develop a more comprehensive picture and to piece together the different components of the money trail.

The challenge for us is to make the best possible use of the information in our holdings to achieve quality disclosures. For this reason, we have taken great care to bring on board a diverse group of highly skilled experts. Our analysts come from a wide range of backgrounds including forensic accounting, law, criminal investigation, intelligence analysis, banking and securities. With thousands of reports received daily, and with over 99% received electronically, our analysts require automated tools to maximize their access to this rich source of data.

Our technology experts developed automated tools to assist the analysts in sifting through the vast array of financial data. Working closely with our Financial Intelligence Analysis group, they created search and data-matching tools which allow analysts to pinpoint those reports that warrant detailed examination. As well, they continued their research into areas such as artificial intelligence, pattern recognition and other techniques to assist in this work. FINTRAC's efforts in this regard will continue to evolve, and indeed must evolve, to keep pace with the sophistication of the groups that are the subject of our analysis.

We focused our efforts in 2002-2003 on all aspects of our operations that contribute to our ability to undertake rigorous analysis, from receiving the required data to making it accessible for analysis. In so doing, we put in place a solid foundation that automatically receives reports, populates our data warehouse, and provides analysts with daily lists of new potential cases and tools to assist case selection and analysis. We actively sought advice and information from key players including the reporting entity community, law enforcement agencies, in particular the RCMP, the international FIU community and academia. We also worked with CSIS to obtain a broader understanding of terrorist activity financing in Canada and abroad, and threats to national security.

### *What We Are Seeing*

Even in this relatively early stage of our development as a financial intelligence unit, our analysts are observing distinctive patterns in both suspected money laundering and terrorist financing operations.

Money laundering cases tend to involve large transactions that move quickly through domestic and international financial networks. Terrorist activity financing cases tend to involve smaller amounts of money that are channeled through international financial centres. It is likely that this picture will continue to evolve as we work with greater volumes and scope of information made available to us.

### *Our Output in 2002-2003*

In 2002-2003, we produced a total of 103 disclosures of financial intelligence to law enforcement and national security agencies, comprising:

- 78 disclosures related to suspected money laundering;
- 24 disclosures related to suspected terrorist activity financing and other threats to the security of Canada; and
- 1 disclosure related to both suspected money laundering and suspected terrorist activity financing or threats to the security of Canada.

A number of factors are taken into consideration in determining the appropriate recipient(s) when disclosing to law enforcement or intelligence agencies. These include whether or not a particular agency has jurisdiction, undertakes proceeds of crime or terrorist activity financing investigations, and/or whether the agency might have provided voluntary information related to the disclosure.

In 2002-2003, FINTRAC made disclosures to 13 law enforcement agencies across the country, including the RCMP, as well as to CSIS and to CCRA. In addition, we began to extend our range internationally, making eight disclosures to foreign FIUs. In total, FINTRAC analysts uncovered suspect financial transactions valued at approximately $460 million believed to be associated with money laundering and terrorist activity financing, and threats to the security of Canada.

About one quarter of the total number of disclosures related to terrorist financing and threats to the security of Canada. A major success for FINTRAC was the ability to have its terrorist financing analysis capacity up and running in a very short period of time – within six months of receiving its mandate and before the reporting requirements on terrorist activity financing came into effect. The Centre conducted a cross-Canada recruitment campaign in order to staff highly qualified people. We are grateful to CSIS, the RCMP and the Communications Security Establishment for their assistance and expertise in helping us, as we prepared to deliver on what has proven to be a critical part of our mandate.

*The Value of Our Intelligence Product*

FINTRAC's production of first class financial intelligence goes hand in hand with ensuring that the law enforcement and intelligence communities fully recognize the value and availability of that intelligence to their investigations. To communicate this, we undertook several consultations with CSIS and with law enforcement agencies across the country as a major focus of our activity in 2002-2003. CSIS provided us with a broader understanding of terrorist activity financing and threats to national security.

We also recognized the need to provide law enforcement agencies with a better sense of what lies behind the analytical process. To this end, we developed communication tools, including a video, to explain to investigating agencies how FINTRAC's financial intelligence can support their work. We also conducted information sessions across the country to describe the process to obtain access, through a court order, to information over and above the designated information provided in our disclosures. Over 140 presentations were delivered to law enforcement agencies and CSIS by our staff and legal counsel.

We also worked with law enforcement agencies to begin establishing formal and informal mechanisms to collect feedback from them on the utility of our product to their investigations. Such information is essential if we are to ensure that disclosures contribute effectively to new or ongoing money laundering and terrorist financing investigations. Through this process, we received suggestions from law enforcement about improving the presentation of the information contained in our disclosures and we are following up on these suggestions.

The ultimate success of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing initiative will depend on the ability of FINTRAC and its law enforcement and security partners to work effectively together. In this past year, FINTRAC has achieved an excellent relationship with our partners in law enforcement and national security agencies. Feedback from these partners to date has been very positive. Our commitment to them is to continue to work with them to yield even greater results in our collective effort to combat money laundering and terrorist activity financing.

*Extending our International Engagement*

A significant accomplishment for FINTRAC in particular, and Canada more broadly, was our success in achieving a full role in the global effort to combat money laundering and terrorist activity financing. In 2002-2003, we developed both multilateral and bilateral relationships with foreign partner organizations that will be key, as we continue to build both our strategic and operational capacities.

In June 2002, FINTRAC became a member of the Egmont Group. This was an important milestone, and was the first step towards our negotiating agreements with FIUs in other countries for the bilateral exchange of information. FINTRAC contributes to the Egmont Group's program through its participation on three key working groups – Legal, Outreach, and Training and Communications – as well as on a sub-group on Information Technology collaboration.

Further major achievements include the successful conclusion of MOUs with Australia, Belgium, Mexico, the United Kingdom and the United States. The MOUs permit the exchange of financial intelligence between FINTRAC and its counterpart FIUs in these countries.

These agreements are an important step forward and have far reaching benefits. We now have access to a rich source of international financial intelligence which, coupled with our own data, will enhance our analysis and, hence, the quality of our disclosures. Further, these agreements also permit FINTRAC to make a direct international contribution to the prevention, detection and deterrence of money laundering and terrorist activity financing.

In this regard, our presence on the international front is already being noticed. We have received numerous queries from foreign FIUs, and for those with which we have an MOU, we were able to provide quality financial intelligence. To further enhance our analytical ability, we are currently engaged in negotiations with a number of other countries for the establishment of similar agreements.

**Information Exchange Agreements**

Under MOUs concluded in 2002-2003, FINTRAC is authorized to exchange information with the following FIUs:

- The Australian Transactions and Reports Analysis Centre (AUSTRAC)
- The Belgian Financial Intelligence Processing Unit (CTIF/CIF)
- Mexico's General Directorate for Transaction Investigations of the Secretariat of Finance and Public Credit (DGAIO)
- The United Kingdom's National Criminal Intelligence Service (NCIS)
- The United States of America's Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)

FINTRAC is a member of the Canadian delegation, headed by the Department of Finance, to the FATF on Money Laundering. As a member we contributed to the review of the FATF's Forty Recommendations to combat money laundering, as well as to discussions relating to the Eight Special Recommendations of the FATF on terrorist financing. These recommendations and their accompanying interpretive notes will largely shape the future global response to money laundering and terrorist financing.

## Sustaining Organizational Effectiveness

*Being an Exemplary Employer*

As a small, vibrant agency, we celebrate the strengths of our energetic and diversified workforce. Employees have shown time and again their commitment to our mandate. FINTRAC employees operate at a 100% capacity, allowing the Centre to accomplish its goals in its first full performance year. We believe that employees are one of our key strengths and we work diligently to ensure that we continue to nurture and promote a positive work environment.

**FINTRAC's workforce**

- 13% visible minorities
- Average age under 40
- Drawn equally from private and public sectors
- Highly qualified analysts from a wide range of professional backgrounds – forensic accounting, law, criminal investigation, intelligence analysis, banking and securities.

FINTRAC first and foremost is an analytic organization, and our "raison d'être" is the production of financial intelligence. Every individual within our organization makes an important contribution to this end. Our success as a financial intelligence unit depends on having a high-calibre, dynamic workforce that has the capacity to perform in a highly specialized and complex environment. We are committed to attracting, training and retaining the very best people from across the country.

*Recruiting and Retaining*

FINTRAC is a knowledge-based organization where the need for individuals of integrity with the passion and the ability to look beyond accepted methodologies and common practices is essential. Recognizing this, we successfully developed a competency-based approach to human resources management, with priority being given to the specialized area of financial intelligence analysis. Input from our analysts has helped to identify the required competencies, including both professional and personal attributes. These competencies provide a foundation for the further development of our approaches to recruitment, learning and performance management.

Our recruitment activities were guided by our goal of substantially completing the building of the FINTRAC team. By March 31, 2003, we successfully filled 82%, or 160 of our positions.

Our overarching objective is to reinforce excellence by rewarding it in tangible ways. A key part of our comprehensive performance management process is to make every employee in FINTRAC, regardless of level, eligible to receive performance pay. By excellence, we mean a demonstrated and sustained performance measured in achievements and values relating to each employee's respective performance agreement. We constantly review our compensation strategies to ensure that we remain competitive with private and public sector employers.

*Training*

According to the Conference Board of Canada, average industry investments in learning fall below 2%. In 2002-2003, FINTRAC invested some 4% of its payroll into learning, and it plans to double its commitment in the next fiscal year. Such an investment will be key to ensuring that our employees have the array of skills needed to perform their increasingly complex and demanding tasks. Ongoing training is critical to the organization if FINTRAC is to remain on the leading edge, ahead of the criminal and terrorist networks it seeks to expose. We require a continued commitment to ensure our management team has the leadership tools it needs to meet the challenge of spearheading such a charged and dedicated workforce. To this end, we also made significant progress in designing a leadership curriculum for all of our managers and supervisors. This will be put in place in the coming year.

*Our Organization – From "Building" to "Doing"*

In the fall of 2002, FINTRAC launched an Organizational Effectiveness Review. A key focus of the review was to strengthen FINTRAC's ability to provide high-quality financial intelligence to law enforcement and intelligence agencies. It was also an opportunity to reflect on our experience to date and on how to build on our achievements. The resulting changes to the organization, which have been supported by employees, reflect a continuing commitment to excellence in fulfilling its mandate and mission.

By grouping all of FINTRAC's analytical functions under a single sector, the Financial Intelligence Analysis Sector, we strengthened our focus on disclosures, increased the solidity of our analytical capacity, and enhanced our ability to provide strategic intelligence on money laundering and terrorist activity financing. In response to the need to develop and maintain relations with a widening range of external players, we consolidated in one sector, External Relationships, all of the functions previously carried out in Policy, Public Affairs, Liaison and Compliance and the regional offices. Information Technology remains integral to our organization and is absolutely critical to being able to deliver on our mandate. Corporate Management is responsible for Finance, Administration, Human Resources, Planning and Security. Finally, FINTRAC's Legal Services unit continues to provide sound legal advice on issues affecting our work.

We recently developed the first FINTRAC Strategic Plan, a comprehensive document that will guide our activities and provide a roadmap for operational planning and priority setting. It was the culmination of a consultative process, spanning the year, which engaged staff at every level of the organization and led to the development of a refined business planning process in the organization.

The successful implementation of these initiatives marks FINTRAC's transition to being a mature organization, with established business processes and a full-fledged workforce. With our strategic plan in place, we are continuing to work towards achieving the highest standards of organizational excellence. We are moving forward on our internal audit plan, and are preparing for the audit by the Office of the Auditor General scheduled to begin in 2004. We will be continuously reviewing our practices to make sure that our development puts and keeps us at the forefront of modern management practices.

# *Protection of Privacy*

Privacy is one of the defining issues for FINTRAC that finds its roots in the PCMLTFA. The Act strikes a careful balance between the privacy rights of Canadians and the needs of law enforcement and national security agencies. The protection of privacy is a value that is an overarching and fundamental consideration in every aspect of our operations. The PCMLTFA upholds the principles outlined in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Privacy Act*, and it contains significant provisions specifically designed to protect the privacy of individuals as outlined in the accompanying table.

In keeping with the PCMLTFA, FINTRAC applies a high standard of privacy protection to the personal information under its control. A comprehensive set of practices, policies and procedures are in place for the protection of personal information. They include the application of the need-to-know principle, guiding principles for the handling of sensitive and classified information and diligent application of stringent measures surrounding the analysis and disclosure processes.

Our decision-making process subjects every suspicious case to rigorous analysis and review ensuring that designated information is only disclosed when the threshold for disclosure, as defined in the PCMLTFA, has been met. The protection of information is a paramount consideration in the decision to enter into an agreement with a foreign FIU for the exchange of information. In addition, as required by the PCMLTFA, these agreements contain specific provisions that commit those organizations to protect information and specifically, not to use the personal information disclosed to them for purposes other than the investigation or prosecution of money laundering and terrorist activity financing offences and substantially similar offences.

FINTRAC employees have similar obligations when it comes to safeguarding personal information. To promote the privacy of Canadians, the PCMLTFA contains a number of provisions relating to the protection of information and privacy, which specify the particular circumstances under which designated information may be disclosed. In any other case, the Centre is prohibited, as are its employees, from disclosing any report received or any information – other than that which is publicly available. Offences for unauthorized disclosure are serious and the penalties associated with such offences are significant and can be up to five years in jail, a fine of up to $500,000, or both.

**To promote the privacy of Canadians, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* contains the following provisions:**

| | |
|---|---|
| 40(a) | FINTRAC is an independent agency acting at arm's length from law enforcement and other agencies that receive disclosures from FINTRAC. |
| 40(c) | FINTRAC must ensure that personal information under its control is protected from unauthorized disclosure. |
| 53 | The Director is prohibited from disclosing to the Minister of Finance any information that could directly or indirectly identify an individual who provided a report to FINTRAC or a person or entity about whom a report or information was provided. |
| 54(b) | FINTRAC may only collect information from public sources that it considers relevant to money laundering or terrorist financing. |
| 54(b) and 66(2) | To access law enforcement databases, FINTRAC must enter into agreements that state the nature of and limits with respect to the information that FINTRAC may collect from those databases. |
| 54(d) and (e) | Reports and information received or collected must be destroyed within a specified period. |
| 55(1) | Subject to exceptions in 55(3), 55.1, 56.1 and 65 and section 12 of the *Privacy Act*, FINTRAC cannot disclose any report it received or any information it collected – other than publicly available information. |
| 55(2) | FINTRAC's employees are subject to the same prohibitions as the Centre. |
| 56.1 | The Minister must sign or approve MOUs with an agency of a foreign state or international organization before any information can be disclosed by FINTRAC to the agency.<br><br>The MOU must restrict the use of information and state that the information is to be treated in a confidential manner and must not be further disclosed without FINTRAC's express consent. |
| 55(5.1), 55.1(2) and 56.1(4) | FINTRAC must record in writing its reasons for disclosure. |
| 58(2) | FINTRAC cannot disclose information that would directly or indirectly identify either the provider of a report or information or the subject of a report or information received by FINTRAC. |
| 59, 60, 60.1 and 61 | Police and CSIS must get a court order to gain access to additional information held by FINTRAC. No one else can get this information. |
| 71(2) | Information on steps taken to protect privacy must be included in an annual report. |
| 74-77 | Offences and punishment for unauthorized disclosure can be up to 5 years in jail, a fine of up to $500,000, or both. |

All employees, as well as consultants and contractors, are required to undergo rigorous security screening processes including reliability and loyalty checks. This security screening process complements a robust selection process that, among other elements, assesses an individual's suitability to FINTRAC's particular working environment. Upon hiring, individuals receive a detailed and personalized security briefing and are advised of FINTRAC's high security environment, its security policies as well as its obligations to protect personal information. In the coming year, the Centre will be developing additional reference tools for staff regarding privacy-related policies and practices, and conducting privacy awareness sessions.

FINTRAC made a number of further enhancements with respect to personnel security. More than 90% of its staff now have a Level 3 (Top Secret) clearance. It is now moving to enhance the security awareness briefings for all new and existing staff that have access to sensitive systems in order to ensure that all their practices are consistent with the Government Security Policy and FINTRAC's Security Policy, thereby reducing the possibility of any inadvertent release of personal information.

To guard against unauthorized access to its facilities and electronic systems, FINTRAC employs a robust integrated security program that incorporates state-of-the-art technology including both smart cards and biometric technology to control, monitor and audit access. Reported information is housed in a highly secure facility, access to which is based on, and restricted by, the need-to-know principle.

In the past year, the Centre further strengthened the degree of physical security in place at its facilities, both in Ottawa and in the regions. Its program is subject to ongoing review that has resulted in enhancements and refinements that included providing additional training to the protective officers who are responsible for ensuring round-the-clock security in its facilities.

A Privacy Impact Assessment (PIA) was also initiated covering FINTRAC's receipt, analysis and disclosure of information processes. Its purpose is to ensure that privacy is considered throughout these activities, in accordance with the *Privacy Act*, and that risks to the protection of personal information, if any, are mitigated. Protection of information will also be the subject of an internal audit in 2003-2004. The resulting recommendations from both these processes will inform the further strengthening of FINTRAC's policies, procedures and practices in this critical area.

# *Our Priorities for 2003-2004*

FINTRAC is entering a new phase in its evolution – one marked not only by an increasing quantity and quality of disclosures, but also by the emergence of FINTRAC as a source of expertise on money laundering and terrorist activity financing. It will continue to capitalize on its experience and build on its information and its domestic and international partnerships. Ultimately, the value of its disclosures will be found in the extent to which they contribute to successful investigations of money laundering or terrorist financing. In the coming year, FINTRAC should begin to see some indications of the impact of its disclosures in uncovering the money trail associated with these criminal activities.

With all reporting requirements in force, 2003-2004 will be the first full year in which FINTRAC will receive all mandated reports. That, and its growing network of agreements with FIUs, quality of voluntary information, expanded access to law enforcement databases, enhanced automated tools and growing experience and skill in analysis will permit it to continue and expand the range and quality of the financial intelligence it delivers. It will also enable the Centre to contribute, with its international partners, to expanding the knowledge base and tools that are needed to keep pace with changing global patterns of money laundering and terrorist activity financing.

As a young organization, FINTRAC will need to maintain a focus on its outreach initiatives. To continue the flow of quality financial transaction information, it must work closely with reporting entities and regulators to enhance the level and the quality of the reports that are required from all sectors. To ensure that the value of its financial intelligence is recognized, it must continue its efforts to promote its product for the law enforcement and security community.

As well, FINTRAC will need to be cognizant of and responsive to developments in the broader policy environment. The revised anti-money laundering standards of the FATF, together with legislative initiatives already in progress, could have a significant impact on its operations. This evolution will continue and the organization will need to be flexible to meet challenges ahead.

Our three major priorities for the coming year reflect and address these challenges.

1. **Deliver high quality financial intelligence to law enforcement and intelligence agencies:** Timely and high quality financial intelligence analysis and disclosures that are widely accepted and used by law enforcement and intelligence agencies.

2. **Establish a comprehensive risk-based compliance program:** A cooperative program that enhances compliance by reporting entities, resulting in higher levels and quality of reporting and appropriate record keeping and client identification practices.

3. **Provide partners with strategic information on money laundering and terrorist financing:** Strategic intelligence, advice and analysis that enhance awareness and understanding of money laundering and terrorist financing and inform the development of effective counter-strategies.

## Deliver High Quality Financial Intelligence

Disclosures are FINTRAC's core product and will always be a key focus of its energy and resources. In 2003-2004, with all reporting streams online and an estimated **9 million reports a year** included in the data set being analyzed, FINTRAC will concentrate on further increasing its analytic capacity and enhancing the quality of its disclosures. This will be achieved through a combination of investments in its people and technology, the implementation of its compliance strategy, as well as a concerted effort to enhance its relationships with domestic and international partners.

Domestically, it intends to negotiate access to government databases maintained for law enforcement purposes. Internationally, continued emphasis will be placed on building relationships with its counterparts in the international community of FIUs. Specifically, FINTRAC expects to conclude MOUs with a significant number of foreign FIUs.

To increase the speed and precision with which analysts are able to detect patterns of suspected money laundering and terrorist activity financing, FINTRAC will pursue information technology initiatives that will enhance potential case identification. Its focus will be on strengthening automated selection and matching techniques and developing effective data mining techniques. Data quality improvements will also be achieved through the use of data cleansing software.

Equally important will be FINTRAC's implementation of an enhanced learning curriculum for its analysts. Through workshops and other learning opportunities, analysts will expand their knowledge and skills in intelligence and financial analysis.

The Centre will energetically pursue further outreach initiatives with law enforcement and national security agencies to enhance awareness of its product, to obtain feedback and to ensure a coordinated approach to measuring results.

**Establish a Comprehensive Risk-Based Compliance Program**

Part of FINTRAC's mandate is to ensure compliance by reporting entities with their obligations under the PCMLTFA. The vast majority of reporting entities wish to comply voluntarily with their obligations, and FINTRAC has taken the approach that compliance relies as much on working with reporting entities through its national awareness, outreach and assistance program, as it does on enforcing compliance through an on-site examination program. Its priority for 2003-2004 will be to implement the comprehensive risk-based compliance program that was developed in the previous year.

We will continue to offer guidance to reporting entities regarding their obligations to establish a compliance regime, keep records, identify clients and report to FINTRAC. Opportunities to increase awareness among reporting entities of their obligations will be sought where possible through: enhancing the information available on FINTRAC's website; updating the current series of guidelines and creating new ones where appropriate; participating in industry seminars and conferences; publishing and distributing pamphlets to reporting entities to assist them in meeting their obligations.

FINTRAC will continue to refine its process for providing advice and interpretation on the application of the legislation by establishing mechanisms to engage reporting entities and ensure a nationally consistent approach in responding to inquiries received from reporting entities.

The Centre will implement the compliance risk management framework. Using this framework, it will identify risks for non-compliance with the legislative obligations, develop the risk assessments for all sectors, monitor risk on an on-going basis, develop strategies to enhance compliance either through more awareness or through examinations and identify reporting entities for whom follow-up action is necessary in order to ensure compliance.

Finally, FINTRAC will continue to explore, with regulators at the federal and provincial levels, various avenues by which they can assist the Centre in promoting and ensuring compliance, including participation in outreach efforts.

**Provide Strategic Information on Money Laundering and Terrorist Financing**

As Canada's FIU, FINTRAC is uniquely situated to provide law enforcement and intelligence agencies with an appreciation of some broad trends and emerging developments related to money laundering and terrorist activity financing. Unlike any other agency in the country, we have access to various types of financial transactions from a broad range of financial institutions and intermediaries. We are able to mine this data, and in particular the data contained in our financial intelligence disclosures, to detect trends and patterns elsewhere. This, coupled with strategic information provided by law enforcement and national security agencies, other government departments and agencies, as well as information provided by foreign FIUs, allows us to develop a deeper insight into this criminal activity.

We are able to share strategic-level information more freely than tactical information. This enables us to contribute to the general knowledge of money laundering and terrorist financing, as well as help other agencies in specific aspects of their own research. We can examine specific financial patterns of criminal and terrorist groups against the broader background of all the financial data reported to us to aid in the development of strategies to disrupt these groups.

To fulfill this role, FINTRAC will focus on increasing its capacity to produce strategic-level analysis of the financial information it receives, and sharing that analysis with domestic and international partners.

Through active participation in the Egmont Group and other international groups, FINTRAC will contribute expert advice and perspective from a Canadian vantage point, as well as enhance its own understanding and expertise.

# *Appendix 1*
# *Financial Statements*

**Management's Responsibility for the Financial Statements**

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2003 and all information contained in this report rests with Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) management.

These statements, which include amounts based on management's best estimates as determined through experience and judgement, have been prepared in accordance with Treasury Board Accounting Standards based upon Canadian generally accepted accounting principles. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain assets, liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as FINTRAC policies and statutory requirements.

Horst Intscher
Director
FINTRAC

Lynn MacFarlane
Deputy Director
Corporate Management

***Statement of Financial Position*** *(unaudited)*

As at March 31

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **ASSETS** | | |
| **Financial Assets** | | |
| Accounts Receivable (note 5) | $ 1,236,512 | $ 470,578 |
| **Non-financial Assets** | | |
| Capital assets (note 4) | 23,634,813 | 19,505,678 |
| **TOTAL ASSETS** | $ 24,871,325 | $19,976,256 |
| **LIABILITIES** | | |
| Accounts payable and accrued liabilities (note 5) | 2,289,979 | 3,304,199 |
| Accrued compensation (note 6) | 1,440,390 | 1,032,816 |
| | 3,730,369 | 4,337,015 |
| **NET ASSETS** | 21,140,956 | 15,639,241 |
| **TOTAL LIABILITIES AND NET ASSETS** | $ 24,871,325 | $19,976,256 |

Commitments and Contingencies (notes 7 and 8)

*The accompanying notes are an integral part of these financial statements.*

Approved by:

Horst Intscher

Director

FINTRAC

**Statement of Operations and Net Assets** *(unaudited)*

For the year ended March 31

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Operating Expenses** | | |
| Salaries and employee benefits | $ 15,968,668 | $ 9,876,282 |
| Amortization | 7,736,521 | 1,249,227 |
| Professional and special services | 7,406,392 | 5,468,044 |
| Rentals | 2,617,655 | 1,288,902 |
| Transportation and telecommunications | 2,058,839 | 1,305,462 |
| Repairs and maintenance | 1,280,006 | 1,652,411 |
| Utilities, materials and supplies | 613,687 | 789,348 |
| Information | 235,781 | 230,256 |
| **Net Cost of Operations** | $ 37,917,549 | $21,859,932 |
| | | |
| Net Assets, beginning of year | 15,639,241 | 4,577,367 |
| Net Cost of Operations | (37,917,549) | (21,859,932) |
| Services provided without charge | 1,106,465 | 500,000 |
| Net Cash Provided by Government | 42,312,799 | 32,421,806 |
| **Net Assets, end of year** | $ 21,140,956 | $15,639,241 |

*The accompanying notes are an integral part of these financial statements.*

**Statement of Cash Flow** *(unaudited)*

For the year ended March 31

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Operating Activities** | | |
| Net Cost of Operations | $ 37,917,549 | $ 21,859,932 |
| **Non-Cash items included in cost of operations** | | |
| Amortization of capital assets | (7,736,521) | (1,249,227) |
| Services provided without charge | (1,106,465) | (500,000) |
| **Statement of Financial Position adjustments** | | |
| Change in accounts payable and accrued liabilities | 1,014,220 | (3,304,199) |
| Change in accrued compensation | (407,574) | (786,931) |
| Change in receivables | 765,934 | 470,578 |
| Cash provided by operating activities | 30,447,143 | 16,490,153 |
| **Investing Activities** | | |
| Acquisitions of Capital Assets | 11,865,656 | 15,931,653 |
| Cash provided by investing activities | 11,865,656 | 15,931,653 |
| **Net Cash provided by Government** | $ 42,312,799 | $ 32,421,806 |

*The accompanying notes are an integral part of these financial statements.*

**Notes to the Financial Statements** *(unaudited)*

For the year ended March 31, 2003

## 1. Authority and Objectives

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established through the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* in July 2000 as part of the National Initiative to Combat Money Laundering. This legislation established FINTRAC as a government agency and separate employer, named in Schedule 1.1 of the *Financial Administration Act*. Originally, the key objectives for FINTRAC were the detection and deterrence of laundering of proceeds of crime. However, with the enactment of the *Anti-terrorism Act* in December 2001, FINTRAC was given additional responsibilities and government funding to detect the financing of terrorist activities. FINTRAC fulfills its responsibilities by collecting, analyzing, assessing and, where appropriate, disclosing information relevant to the investigation and prosecution of money laundering offences and the financing of terrorist activities.

## 2. Summary of Significant Accounting Policies

*(a) Basis of preparation*

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These Standards are based on generally accepted accounting principles in Canada. The primary source of the accounting principles is from the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the departmental level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to a department are recorded at the departmental level at this time. For example, any unfunded portion of FINTRAC's liability for future employee benefits under the Public Service Superannuation Plan is not recorded in FINTRAC's financial statements. As such, the financial statements are not necessarily complete. The accompanying notes provide additional detail and should be read with care. All such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada.

*(b) Parliamentary Appropriations*

FINTRAC is financed by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to FINTRAC do not parallel financial reporting according to generally accepted accounting principles. They are based in a large part on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the statement of operations and the statement of financial position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 9 to these financial statements provides a high-level reconciliation between the two bases of reporting as well as information regarding the source and disposition of these authorities.

*(c) Consolidated Revenue Fund*

All departments and agencies, including FINTRAC, operate within the Consolidated Revenue Fund (CRF). The CRF is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by FINTRAC are paid from the CRF. Net cash provided by government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements including transactions between departments.

*(d) Expenses*

FINTRAC records expenses when the underlying transaction or event giving rise to the expense occurred, subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by FINTRAC in the year they are paid. Any accrual of these benefits is recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation and overtime amounts are expensed in the year that the entitlement occurs.
- Environmental liabilities are not recognized in FINTRAC's books of accounts but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.

*(e) Capital assets*

All assets treated as capital assets under Public Sector Accounting Board Recommendations plus leasehold improvements, having an initial cost of $5,000 or more, are recorded at their acquisition cost. Bulk asset purchases with a total cost of $5,000 or more are also capitalized. The capitalization of software and leasehold improvements has been done on a prospective basis from April 1, 2001. FINTRAC amortizes capital assets on a straight-line basis over the estimated useful life of the capital asset as follows:

| **Asset Class** | **Amortization Period** |
|---|---|
| Machinery and equipment | 5 years |
| Office furniture | 10 years |
| Informatics hardware | 3 years |
| Informatics software | 3 years |
| Leasehold improvements | lesser of remaining lease term and 10 years |

*(f) Contributions to Public Service Superannuation Plan*

FINTRAC's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and FINTRAC contribute to the cost of the Plan. FINTRAC's contribution in the year was $1,619,459. Contributions by FINTRAC in respect of current service are expensed in the year in which the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in FINTRAC's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.

*(g) Services provided without charge by other government departments*

Services provided without charge by other government departments are recorded as operating expenses by FINTRAC. Services without charge represent contributions covering employer's share of employees' insurance premiums paid by Treasury Board Secretariat. A corresponding amount is credited directly to Net Assets.

*(h) Foreign currency transactions*

Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions. Assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated using exchange rates in effect on March 31st.

### 3. Measurement Uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenues and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant item where estimates are used is amortization of capital assets.

### 4. Capital Assets

| | Cost as at April 1, 2002 | Net Additions | Cost as at March 31, 2003 | Accumulated Amortization | Net Book Value At March 31, 2003 | Net Book Value At April 1, 2002 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Machinery and equipment | 1,041,834 | 268,460 | 1,310,294 | 412,921 | 897,373 | 897,886 |
| Office Furniture | 1,369,621 | 1,244,564 | 2,614,185 | 324,906 | 2,289,279 | 1,268,749 |
| Informatics Hardware | 13,597,496 | 2,473,251 | 16,070,747 | 6,707,238 | 9,363,509 | 11,914,298 |
| Informatics Software | 5,393,481 | 3,212,454 | 8,605,935 | 2,345,915 | 6,260,020 | 5,027,706 |
| Leasehold Improvements | 410,024 | 4,651,009 | 5,061,033 | 236,401 | 4,824,632 | 397,039 |
| | 21,812,456 | 11,849,738 | 33,662,194 | 10,027,381 | 23,634,813 | 19,505,678 |

Amortization expense for the year ended March 31, 2003 is $7,736,521.

### 5. Related Party Transactions

FINTRAC is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments and Crown Corporations. FINTRAC enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms. FINTRAC has expenses of $11,041,333 incurred from transactions in the normal course of business with other government departments during the year.

The accounts receivable and accounts payable with other government departments and unrelated external parties are as follows:

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Accounts Receivable:** | | |
| Other Government Departments | $1,063,237 | $ 470,578 |
| External Parties | 173,275 | - |
| Total | $1,236,512 | $ 470,578 |

| | | |
|---|---|---|
| **Accounts Payable:** | | |
| External Parties | 2,107,774 | 2,153,752 |
| Other Government Departments | 182,205 | 1,150,447 |
| Total | $ 2,289,979 | $3,304,199 |

### 6. Accrued Compensation

One of the features of FINTRAC's total compensation approach is performance pay. This approach incorporates a component based on promoting skill development and encouraging high performance levels by allowing employees to move within a salary band based on achievement of performance-based agreements. These performance-based agreements form part of the comprehensive Performance Management Program. Accrued compensation includes regular salaries, benefits and accrued vacation, together with performance pay that has been earned by employees but not paid out at year-end.

### 7. Commitments

FINTRAC has entered into lease agreements for office space in 5 locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| 2003-2004 | $ 2,353,190 | $ 1,568,470 |
| 2004-2005 | 2,275,922 | 1,481,659 |
| 2005-2006 | 1,139,876 | 869,187 |
| 2006-2007 | 324,897 | 431,706 |
| 2007-2008 | 115,825 | - |
| Total | $ 6,209,710 | $ 4,351,022 |

## 8. Contingencies

In the normal course of its operations, FINTRAC may become involved in various legal actions. Some of these potential liabilities may become actual liabilities when one or more future events occur or fail to occur. To the extent that the future event is likely to occur or fail to occur, and a reasonable estimate of the loss can be made, an estimated liability is accrued and an expense recorded on the government's consolidated financial statements. These estimated liabilities are not recognized on FINTRAC's financial statement as a liability until the amount of the liability is firmly established.

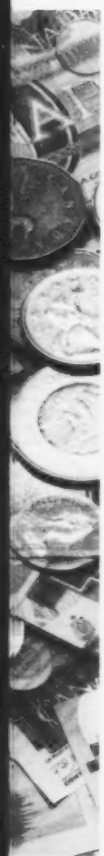

## 9. Parliamentary Appropriations

FINTRAC receives its funding through Parliamentary appropriations, which is based primarily on cash flow requirements. Items recognized on the Statement of Operations and Net Assets in one year may be funded through Parliamentary appropriations in prior and future years. Accordingly, FINTRAC has different Net Cost of Operations for the year on a government-funding basis than on Canadian generally accepted accounting principles. These differences are reconciled below.

*(a) Reconciliation of the net cost of operations to total Parliamentary appropriations used:*

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Net Cost of Operations | $ 37,917,549 | $ 21,859,932 |
| Adjustments for items not affecting appropriations: | | |
| Less: Amortization | (7,736,521) | (1,249,227) |
| Vacation and Compensatory Time | (94,487) | ( 280,880) |
| Services provided without charge | (1,106,465) | ( 500,000) |
| | 28,980,076 | 19,829,825 |
| Adjustments for items affecting appropriations: | | |
| Add: Capital acquisitions | 11,865,656 | 15,931,653 |
| Total Parliamentary appropriations used | $ 40,845,732 | $ 35,761,478 |

*(b) Reconciliation of Parliamentary appropriations voted to Parliamentary appropriations used:*

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Parliamentary appropriations – voted: | | |
| Vote 30, 30(a) and 30(b)-Operating expenditures | $ 39,783,406 | $ 34,455,524 |
| Statutory contributions to employee benefit plans | 2,374,573 | 1,321,085 |
| Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets | 12,306 | - |
| | $ 42,170,285 | 35,776,609 |
| Less: Lapsed appropriation – operating | (1,324,553) | ( 15,131) |
| Total Parliamentary appropriations used | $ 40,845,732 | $ 35,761,478 |

# *Appendix 2*
# *Glossary of terms and acronyms*

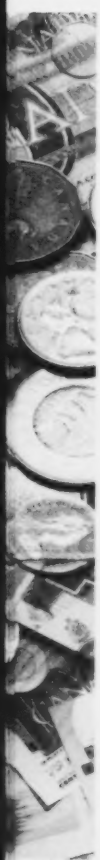

**CCRA**

Canada Customs and Revenue Agency – an agency of the Government of Canada that administers tax laws for the Government of Canada and for most of the provinces and territories, and that provides all customs services.

**CIC**

Citizenship and Immigration Canada – a federal government department that administers the *Immigration and Refugee Protection Act.*

**Cross Border Currency Report (CBCR)**

A report that must be filed by a person entering or leaving Canada advising that the person is carrying large sums of currency or monetary instruments ($10,000 or more), or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada.

**CSIS**

Canadian Security Intelligence Service – Canada's national security agency that has the mandate to investigate and report on threats to the security of Canada.

**Customs Seizure Report**

A report filed with FINTRAC by a CCRA officer who seizes cash or monetary instruments for which a Cross Border Currency Report should have been filed but was not. The report indicates the circumstances of the seizure.

**Egmont Group of Financial Intelligence Units (FIU)**

An international group of FIUs founded in 1995, which work together in an informal organization to provide a forum for FIUs to improve support for their respective national anti-money laundering and anti-terrorist financing programs.

**Electronic Funds Transfer (EFT) Report**

A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a transmission of instructions for the transfer of a sum of $10,000 or more out of or into Canada, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

**Financial Action Task Force (FATF)**

An inter-governmental body, established by the G-7 Summit in 1989, whose purpose is the development and promotion of policies, both at national and international levels, to combat money laundering. At a special plenary meeting held in October 2001, FATF's mandate was expanded to include the combating of terrorist financing.

**Large Cash Transaction Report (LCTR)**

A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction; or when it receives two or more cash amounts totaling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity.

**Privacy Impact Assessment (PIA)**

An assessment that each federal department and agency is required to carry out regarding the impact of its operations on the obligations imposed by the *Privacy Act* for the protection of personal information.

***Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)***

This statute establishes FINTRAC to collect, analyze, assess and disclose financial information with respect to money laundering and terrorist financing. Originally enacted as the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* in June 2000, it was amended in December 2001, to add combating terrorist financing to FINTRAC's mandate.

**RCMP**

Royal Canadian Mounted Police - Canada's national police force.

**Suspicious Transaction Report (STR)**

A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs in the course of its activities and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission of a money laundering or terrorist activity financing offence.

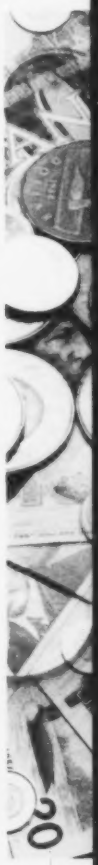

**SWIFT**

The Society for Worldwide Financial Telecommunication, a cooperative owned by the international banking community that operates a global data processing system for the transmission of financial messages.

**Terrorist Property Report (TPR)**

A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it has in its possession or control property that it knows is owned or controlled by or on behalf of a terrorist group. This includes information about any transaction or proposed transaction relating to that property. This report is triggered by a requirement in the *Criminal Code* that has the reporting of such situations to the RCMP and CSIS.

07:31 EST
07:31 EST
Gouvernement du Canada
Government of Canada
guilder
CANAFE
10 Rapport annuel
2003
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Canada

## Notre mandat

***Le Centre a été créé en juillet 2000 afin de détecter et de décourager le blanchiment d'argent en fournissant des renseignements essentiels aux enquêtes sur les infractions de recyclage de produits de la criminalité et aux poursuites connexes. En décembre 2001, on a élargi ce mandat afin d'inclure la détection et la dissuasion en matière de financement des activités terroristes.***

Plus précisément, le mandat de CANAFE est le suivant :

- recueillir les déclarations d'opérations financières douteuses et visées par les règlements ainsi que les autres renseignements pertinents sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
- recevoir des déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets représentant d'importantes sommes;
- analyser et évaluer les renseignements reçus;
- communiquer aux organismes chargés d'assurer l'application des lois des renseignements financiers susceptibles de faciliter les enquêtes et les poursuites visant les infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement d'activités terroristes, et communiquer au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) les renseignements financiers se rapportant à des menaces à la sécurité du Canada;
- veiller à ce que les renseignements personnels qu'il détient ne soient pas communiqués sans autorisation;
- s'assurer que les intermédiaires financiers et les autres entités déclarantes respectent leur obligations aux termes de la *Loi* ainsi que de ses règlements;
- accroître le niveau de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent.

## Notre mission, notre vision, nos valeurs

La **mission** de CANAFE est de communiquer des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et aux services de renseignements, tout en assurant la protection des renseignements qui relevent de lui.

Notre **vision** est d'être un leader dans la communication, en temps opportun, de renseignements financiers de grande qualité dans les efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, contribuant ainsi à la sécurité publique des Canadiennes et des Canadiens.

***Nous valorisons***

- ***les gens***
- ***le travail d'équipe***
- ***l'intégrité***
- ***l'excellence***

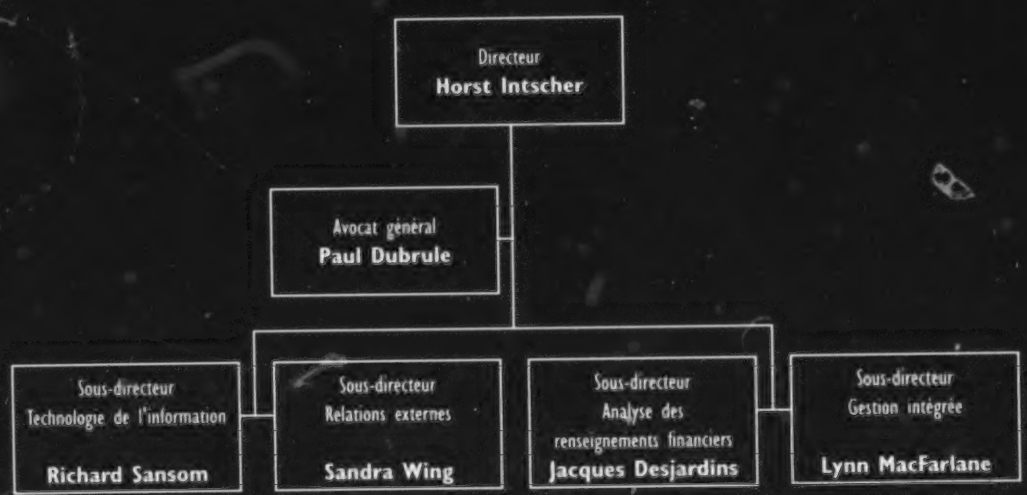

# Processus opérationnel de CANAFE

## Collecte de renseignements

Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de différentes sources.

**Opérations financières**

- Achat de biens immobiliers
- Change de devises
- Dépôt
- Transfert de fonds
- Etc.

**Mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets**

**Banques**
**Caisses d'épargne et de crédit**
**Caisses d'épargne provinciales**
**Caisses populaires**
**Casinos**
**Comptables**
**Coopératives de crédit**
**Courtiers de change**
**Courtiers en valeurs mobilières**
**Courtiers ou agents immobiliers**
**Entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables**
**Postes Canada**
**Sociétés de fiducie et de prêt**
**Sociétés ou représentants d'assurance-vie**

**Agence des douanes et du revenu du Canada**

## Analyse des renseignements

Les déclarations sont analysées, tout comme les autres types de renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

## Communication de renseignements

S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.

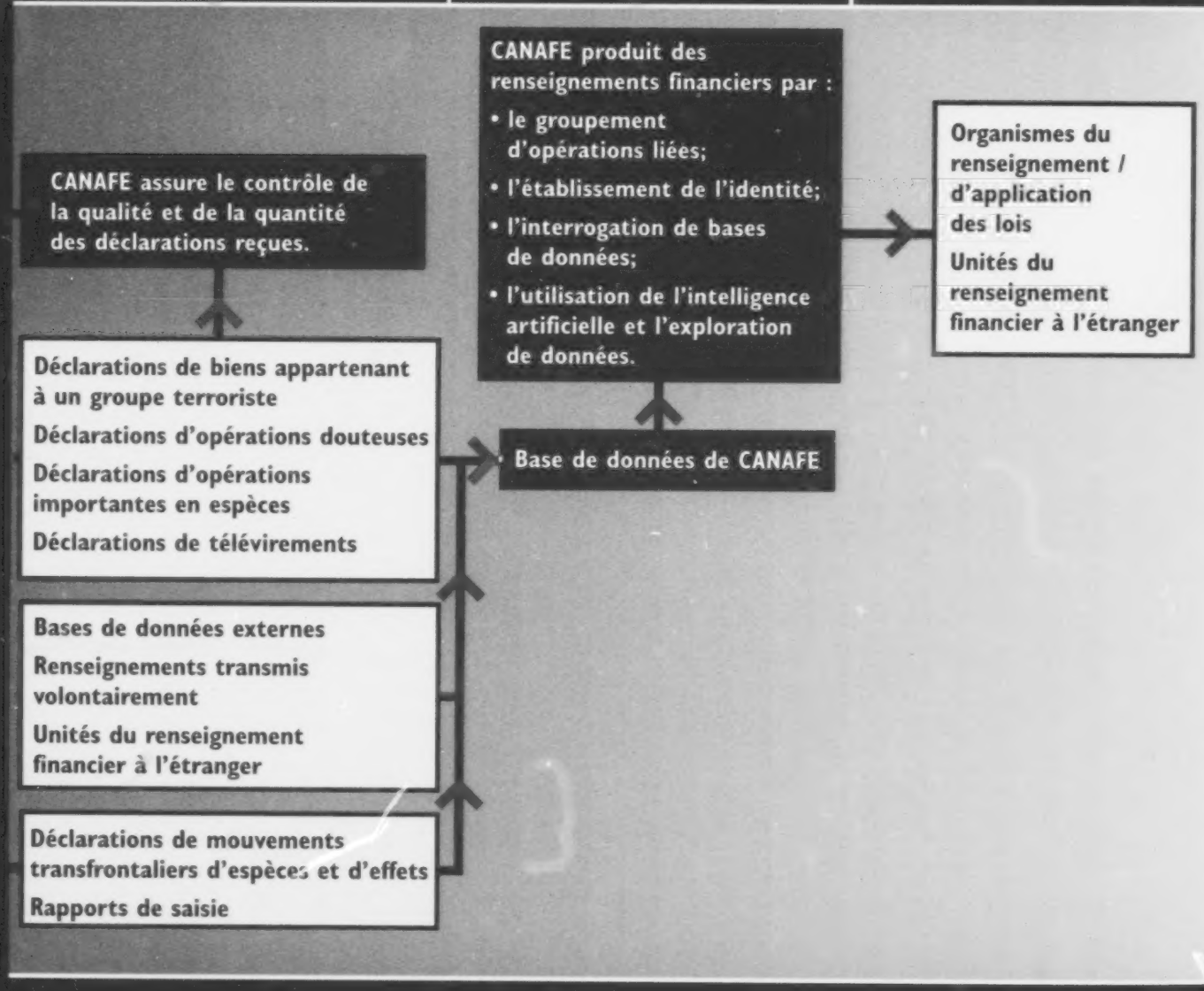
CANAFE produit des renseignements financiers par :
• le groupement d'opérations liées;
• l'établissement de l'identité;
• l'interrogation de bases de données;
• l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'exploration de données.
Organismes du renseignement / d'application des lois
Unités du renseignement financier à l'étranger
CANAFE assure le contrôle de la qualité et de la quantité des déclarations reçues.
Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste
Déclarations d'opérations douteuses
Déclarations d'opérations importantes en espèces
Déclarations de télévirements
Base de données de CANAFE
Bases de données externes
Renseignements transmis volontairement
Unités du renseignement financier à l'étranger
Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Rapports de saisie

Centre d'analyse des
opérations et déclarations
financières du Canada
Ottawa, Canada K1P 1H7

Cabinet du directeur

Financial Transactions and
Reports Analysis
Centre of Canada
Ottawa, Canada K1P 1H7

Office of the Director

Le 30 septembre 2003

L'honorable John Manley, C.P., député
Vice-premier ministre et ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le deuxième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce rapport couvre la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et souligne les activités que nous avons entreprises et les résultats que nous avons obtenus dans nos efforts pour détecter, dissuader et prévenir le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

C'est avec plaisir que j'envisage de poursuivre sur cette lancée et de continuer à offrir un renseignement financier dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le directeur,

Horst Intscher

Canada

## Table des matières


MESSAGE DU DIRECTEUR ..... 2
CE QUE NOUS SOMMES ..... 4
Notre organisation ..... 5
La nécessité d'avoir du renseignement financier ..... 5
L'initiative canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ..... 6
Nos activités ..... 8
Réception de renseignements financiers et autres types de données ..... 8
Analyse des renseignements ..... 9
Communication des renseignements ..... 12
Protection des renseignements ..... 14
Assurance de la conformité ..... 14
Accroissement de la sensibilisation du public ..... 15
RÉSULTATS POUR 2002-2003 ..... 16
À plein régime ..... 16
L'enrichissement de notre analyse ..... 17
Améliorer notre base de renseignements ..... 17
Relever les défis de la technologie de l'information ..... 19
Contrôler et appuyer la conformité – une approche axée sur la collaboration ..... 20
Communiquer des renseignements financiers de grande qualité ..... 24
Notre analyse ..... 24
Ce que nous constatons ..... 25
Nos résultats en 2002-2003 ..... 25
La valeur de nos renseignements ..... 26
Élargir la portée de notre engagement à l'échelle internationale ..... 27
L'efficacité organisationnelle : un objectif à poursuivre ..... 29
Être un employeur exemplaire ..... 29
Recrutement et maintien de l'effectif ..... 30
Formation ..... 30
Notre organisation – De la « théorie » à la « pratique » ..... 31
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ..... 32
NOS PRIORITÉS POUR 2003-2004 ..... 36
Fournir des renseignements financiers de grande qualité ..... 37
Établir un programme exhaustif de conformité axé sur le risque ..... 38
Fournir de l'information stratégique sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ..... 39
ANNEXE 1 – ÉTATS FINANCIERS DE CANAFE ..... 41
ANNEXE 2 – LEXIQUE DE TERMES ET ACRONYMES ..... 52

# *Message du directeur*

Au cours de la dernière année, CANAFE est devenu une unité du renseignement financier à part entière, qui contribue de manière importante à la lutte menée contre le crime organisé et le terrorisme, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Plusieurs jalons ont été franchis pendant l'année, notamment la mise en oeuvre de toutes les catégories de déclarations d'opérations financières stipulées dans les dispositions législatives et réglementaires, la réception par voie électronique de 99 % de ces déclarations, l'établissement d'une structure solide d'analyse du financement des activités terroristes et du blanchiment d'argent, et la communication de renseignements de haute qualité aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité nationale. À la fin de l'exercice financier, CANAFE avait effectué plus d'une centaine de communications de renseignements aux services de police et aux organismes de sécurité. Environ trois communications sur quatre portaient sur des soupçons de blanchiment d'argent, alors que les autres étaient liées à des soupçons de financement d'activités terroristes et à des menaces à la sécurité nationale. Les opérations financières douteuses visées par ces communications représentent près de 460 millions de dollars.

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont de nature complexe. Leur énorme potentiel de dépravation et de corruption a poussé de nombreux pays à instaurer des mesures vigoureuses de détection de ces opérations, ce qui constitue une première étape du mécanisme de dissuasion des personnes et des groupes participant à de telles activités. Cette lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes vise à désorganiser ceux qui s'y adonnent et à confisquer le produit de leurs activités illicites. L'atteinte de ces objectifs exige un engagement actif et soutenu ainsi qu'un effort de collaboration solide de la part de divers intervenants issus des secteurs public et privé, y compris les institutions et les intermédiaires financiers, les services de police, les organismes de sécurité, les procureurs et les tribunaux.

CANAFE fait partie de ce groupe d'organisations qui se vouent à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. De par la nature de son mandat et de ses responsabilités, le travail de CANAFE se situe au début d'un processus qui commence par la transmission de renseignements sur des opérations par les entités déclarantes et qui aboutit à la poursuite des criminels et à la saisie de leurs biens. Le rôle de CANAFE est d'analyser les renseignements reçus afin de déceler les opérations et les tendances laissant soupçonner un lien avec le financement des activités terroristes ou le blanchiment

d'argent et de communiquer les « renseignements pertinents », ou pistes, aux organismes d'enquête des niveaux fédéral, provincial et municipal. Le cas échéant, ces organismes procèdent à une enquête et, si cela est nécessaire, portent des accusations contre les personnes impliquées dans ces activités. La complexité des cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes de même que la nature clandestine d'une grande part des actes liés à ces crimes exigent un investissement important de temps et de ressources, et les résultats de cette partie du processus ne sont souvent visibles qu'après la communication de renseignements faite par CANAFE.

Le présent rapport annuel donne une description détaillée non seulement de la nature du travail entrepris au cours de l'année écoulée, mais également du fruit des efforts que nous avons déployés. Nous sommes fiers de nos réalisations et souhaitons continuer à tabler sur celles-ci. Nous sommes maintenant en mesure de fournir de précieux renseignements, qui viennent s'ajouter aux efforts d'ensemble visant à dissuader le crime organisé et le terrorisme. La rétroaction des bénéficiaires de nos renseignements est très positive. Maintenant que nous avons jeté les bases de notre organisation, nous pouvons consacrer nos efforts à élargir la gamme et le nombre de renseignements que nous communiquons aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité et à en améliorer la qualité.

J'aimerais enfin exprimer ma plus grande reconnaissance à nos partenaires du secteur financier ainsi qu'aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité pour l'appui extraordinaire qu'ils nous ont témoigné. Il ne fait aucun doute que notre succès n'aurait pu être possible sans leur précieuse contribution.

Le directeur,

Horst Intscher

# *Ce que nous sommes*

**Des renseignements précis et pertinents sont la clé de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. L'unité du renseignements financier du Canada, CANAFE, est une source unique de renseignements qui permet de suivre le parcours de l'argent des criminels et des terroristes et contribue aux efforts d'enquêtes criminelles des services de police et des autres organismes.**

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'URF du Canada, un organisme mis sur pied afin de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers concernant les opérations douteuses de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Créé en juillet 2000, le Centre fait partie intégrante de l'engagement du pays dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE est un organisme autonome, indépendant des services de police et des autres ministères et organismes gouvernementaux auxquels il est appelé à communiquer des renseignements financiers, c'est-à-dire le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Le Centre fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, qui est responsable de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ainsi que des règlements qui s'y rattachent. Le ministre peut diriger CANAFE relativement aux questions qui ont une réelle incidence sur les politiques gouvernementales ou sur l'orientation stratégique du Centre. De plus, il peut conclure des ententes avec les gouvernements d'autres États pour l'échange de renseignements entre CANAFE et des URF étrangères. Il doit également approuver les ententes d'échange de renseignements que CANAFE conclut avec des URF étrangères.

CANAFE est dirigé par un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui possède les pouvoirs conférés aux administrateurs généraux des ministères ainsi que ceux d'un employeur distinct. Le directeur est tenu de présenter à l'occasion au ministre des Finances des rapports sur l'exercice de ces pouvoirs et des fonctions autorisées par la *Loi*. Toutefois, il est interdit au directeur de transmettre au ministre des renseignements permettant directement ou indirectement d'identifier toute personne ayant présenté une déclaration au Centre ou sur laquelle porte une déclaration présentée au Centre.

## Notre organisation

Au 31 mars 2003, CANAFE comptait 160 employés dont un bon nombre travaillent à l'administration centrale, à Ottawa, où ils exercent un large éventail de fonctions opérationnelles, administratives et de gestion. Le reste de l'effectif travaille à Montréal, Toronto et Vancouver, les principaux centres financiers du Canada. Le personnel de ces bureaux régionaux est chargé des activités relatives à la liaison et à la conformité.

## La nécessité du renseignement financier

Au cours des années 1980, la communauté internationale s'est rendu compte que les problèmes causés par le crime organisé en général et le blanchiment d'argent en particulier ne pouvaient être réglés si les pays y travaillent isolément. La lutte contre ces activités criminelles exige une concertation et une grande collaboration internationale. C'est cet effort international qui a donné naissance à CANAFE.

Ce besoin de collaboration internationale visant à déceler le blanchiment d'argent s'est reflété dans la *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne)* de 1988. Le Canada, à l'instar d'autres pays, a signé cette Convention. En 1989, lors de leur sommet économique, les chefs d'État du G-7, dont le Canada, en tant que membre fondateur, établissaient le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) afin d'amorcer la coordination des efforts internationaux requis pour lutter contre le blanchiment d'argent.

La même année, le Canada a adopté une loi qui fait de la possession et du recyclage des produits de la criminalité des infractions en vertu du *Code criminel*. En 1990, le GAFI a produit un document intitulé *Les quarante recommandations*, qui porte sur les mesures que doivent prendre les pays membres pour lutter contre le blanchiment d'argent[1]. En 1991, le Canada a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui oblige de nombreuses institutions financières à identifier leurs clients et à tenir et conserver des dossiers à cet égard.

[1] En 1990, le GAFI a adopté les quarante recommandations qui sont devenues ses normes de lutte contre le blanchiment d'argent, et les a révisées en 1996. Au début de 2001, il a entrepris un examen exhaustif des recommandations afin de mettre les normes à jour et de les renforcer; il a publié ses normes révisées au début de juin 2003. Parmi les nouveautés et les modifications, notons, d'une part, l'obligation des entités financières d'identifier les propriétaires bénéficiaires dont les personnes qui sont propriétaires ou qui contrôlent des entreprises, des partenariats ou des comptes en fiducie et, d'autre part, l'élargissement des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent aux entités non financières, dont les casinos, les agents immobiliers, les courtiers de pierres et de métaux précieux, les comptables, les juristes, les notaires, les fiducies et les fournisseurs de services aux entreprises. Le ministère des Finances examine actuellement les répercussions des nouvelles normes sur le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE participe activement à cet examen.

C'est au cours de cette même période que certains membres du GAFI ont créé leurs URF respectives. Ces organismes spécialisés recueillent, analysent et communiquent des renseignements financiers liés au recyclage des produits de la criminalité et au blanchiment d'argent. En 1995, plusieurs URF ont formé le Groupe Egmont afin d'établir un forum international de collaboration et d'échange de renseignements entre ses pays membres pour appuyer leurs régimes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent. Les objectifs du Groupe ont récemment été élargis pour inclure la lutte contre le financement des activités terroristes.

En 1996, le GAFI a exhorté tous ses membres, y compris le Canada, à obliger les intermédiaires financiers à déclarer à un organisme central des renseignements financiers liés à des opérations douteuses. La même année, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre un nouveau régime de lutte contre le blanchiment d'argent. Cet engagement a tracé la voie du futur CANAFE qui a vu le jour le 5 juillet 2000, à la suite de l'adoption de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité.*

Au cours des 18 mois qui ont suivi, le Centre a travaillé énergiquement à jeter les bases de l'infrastructure organisationnelle et de la technologie en prévision de son entrée en service à l'automne 2001. En décembre 2001, l'énoncé de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité a été changé pour la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes,* et le mandat de CANAFE a été modifié pour inclure la détection, la prévention et la dissuasion du financement des activités terroristes.

## L'initiative canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

CANAFE occupe une place importante au sein du groupe d'organisations qui se vouent à la lutte menée par le Canada contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Chaque organisation entretient des liens particuliers avec CANAFE. De par la nature de son mandat, le travail de CANAFE se situe au début d'un processus qui commence par la déclaration de renseignement sur les opérations financières d'institutions et d'intermédiaires. À l'aide d'outils automatisés spécialisés, le personnel compétent analyse les renseignements communiqués et les données obtenues d'autres sources pour mettre en relief les éléments de renseignements financiers pertinents à une enquête ou à une poursuite relative à une infraction de blanchiment d'argent ou à des activités de financement du terrorisme ou de menace à la sécurité du Canada.

Le principal produit de CANAFE consiste en des renseignements financiers propres à un cas. Lorsque nous sommes convaincus d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner que nos renseignements financiers seraient utiles aux fins d'une enquête ou d'une poursuite, nous les transmettons aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes du renseignement. À leur tour, ces organismes mènent les enquêtes indiquées et, le cas échéant, portent des accusations contre les personnes impliquées. Parmi les destinataires de ces renseignements, nous pouvons retrouver la GRC, les services de police provinciaux et municipaux, le SCRS, l'ADRC et CIC.

Les cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes peuvent être extrêmement complexes, comportant souvent plusieurs intervenants qui participent à des activités illicites transnationales et clandestines. Les enquêtes exigent souvent beaucoup de temps et de ressources. Par conséquent, la période écoulée entre la première communication de renseignements par CANAFE et la conclusion d'une enquête peut être assez longue.

En outre, CANAFE est signataire d'ententes sur l'échange de renseignements avec certaines URF étrangères partout dans le monde, ce qui lui permet de communiquer à ses homologues des renseignements financiers névralgiques au sujet des mouvements internationaux de fonds. Inversement, ces URF peuvent nous communiquer des renseignements utiles à nos propres analyses.

CANAFE est également bien placé pour communiquer des renseignements stratégiques au sujet des tendances et des typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Étant donné que le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont presque toujours des opérations transnationales et qu'un des principaux rôles de CANAFE est d'échanger des renseignements avec ses homologues d'autres pays, le Centre est bien placé pour donner un aperçu stratégique de la situation d'un point de vue international.

CANAFE participe aussi à de nombreuses initiatives qui favorisent la collaboration internationale en ce qui a trait aux politiques. Parmi ces initiatives, notons le Groupe Egmont, au sein duquel CANAFE communique des pratiques exemplaires et d'autres activités conçues pour renforcer l'appui aux régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes des pays membres.

## Nos activités

Les activités de CANAFE sont axées sur la réception et l'analyse de renseignements financiers bruts et sur la communication du renseignement financier qui en découle aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité nationale.

*Réception de renseignements financiers et autres types de données*

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et ses règlements connexes obligent les institutions et les intermédiaires financiers, que l'on appelle entités déclarantes, à communiquer à CANAFE les renseignements relatifs à certains types d'opérations. La *Loi* stipule également que toute personne qui importe ou exporte d'importantes sommes en espèces ou effets doit déclarer ces mouvements financiers à l'ADRC. Ces déclarations doivent être transmises à CANAFE.

**Entités tenues de présenter des déclarations***

- les entités financières (y compris les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt et les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts);
- les sociétés et représentants d'assurance vie;
- les courtiers en valeurs mobilières, gestionnaires de portefeuille et conseillers en placement autorisés par les provinces;
- les personnes se livrant à des opérations de change;
- les entreprises de transfert de fonds et de vente de titres négociables (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds tels que les Hawala, Hundi, Chitti, etc.);
- les mandataires de Sa Majesté pour ce qui est des mandats-poste;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les casinos;
- les particuliers ou les entités qui transportent à l'extérieur et à l'intérieur du pays d'espèces ou d'effets représentant d'importantes sommes d'argent.

* Une réglementation pour abroger les dispositions qui assujettissaient les conseillers juridiques aux déclarations prévues par la partie I de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* est entrée en vigueur le 20 mars 2003.

**Contenu des déclarations**

- les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent;
- les opérations douteuses liées au financement des activités terroristes;
- la possession ou le contrôle de biens associés aux terroristes;
- les télévirements internationaux de 10 000 $ et plus;
- les opérations importantes en espèces de 10 000 $ et plus;
- les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 $ et plus.

Dans le milieu des URF, CANAFE est unique, en ce sens que les entités déclarantes sont tenues de présenter les déclarations par *voie électronique* chaque fois que c'est possible. CANAFE dispose de systèmes sécurisés sur le Web pour recevoir ces renseignements. Par conséquent, des millions de déclarations de renseignements financiers qui sont transmises à CANAFE peuvent être rapidement consultées, colligées et analysées. Cette rapidité permet à CANAFE de repérer et de traiter sans délai tout problème ou toute erreur de déclaration, d'accroître la précision des résultats et d'éviter de reprendre la saisie des données. En bout de ligne, les renseignements sur une opération possible de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes peuvent être analysés dans les plus brefs délais et transmis plus rapidement aux organismes chargés d'assurer l'application des lois ou aux organismes de sécurité, ce qui favorise une enquête et des poursuites couronnées dc succès. Ces activités permettent de revêtir une importance névralgique en ce qui a trait à une intervention en temps opportun de la part des forces de police et du SCRS.

*Analyse des renseignements*

Le travail de CANAFE est axé principalement sur l'analyse des opérations financières et des autres types de données visant à découvrir des activités criminelles possibles. Le Centre effectue une analyse indépendante des renseignements reçus en s'appuyant sur les compétences de ses analystes et sur une gamme de méthodes et d'outils automatisés pour déceler les cas possibles de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et des menaces à la sécurité du Canada.

Des outils technologiques conçus pour la tâche trient une grande quantité de données pour déceler les activités susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Fondant son évaluation sur ses compétences et son expérience, l'analyste examine les données et détermine si elles respectent le seuil de la communication de renseignements.

L'analyste cherche à trouver des tendances d'opérations qui laissent entrevoir l'existence d'activités anormales. Généralement, le point de départ est une déclaration ou une série de déclarations d'opérations financières. L'analyste amorce ensuite une recherche de notre base de données pour trouver d'autres renseignements qui auraient été déclarés relativement à l'objet de la déclaration. Le cas échéant, il apparie ces renseignements à ceux fournis par d'autres sources y compris des renseignements présentées de façon volontaire par des organismes chargés d'assurer l'application des lois, des organismes du renseignement, des unités du renseignement financier étrangères et du grand public. L'analyste utilise aussi les sources de renseignements publics telles que les bases de données commerciales ou les bases de données tenues par les gouvernements fédéral ou provinciaux dans le cadre de l'application des lois auxquelles le Centre a accès. L'analyste se sert de cette information pour faire ressortir toute anomalie indiquant des activités permettant de soupçonner le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes.

En ce qui a trait au blanchiment d'argent, le crime ayant déjà été commis, l'analyste cherche à relever des tendances d'activités qui tentent de masquer l'origine illégale des fonds. Par exemple, CANAFE peut recevoir des déclarations relatives à des dépôts importants en espèce par une petite entreprise. Ces seules déclarations ne déclencheraient pas normalement de soupçons parce que, de façon générale, beaucoup de petites entreprises traitent de gros volumes d'espèces. Toutefois, CANAFE peut recevoir une déclaration indiquant que les dépôts en espèces de cette entreprise sont douteux et, de plus, l'analyste peut découvrir qu'elle aurait fait des télévirements hebdomadaires importants vers une banque d'un pays étranger. Tous ces éléments réunis amènent l'analyste de CANAFE à examiner ces opérations de plus près et à tenter de repérer d'autres associés ou d'autres réseaux.

Lorsque qu'il établit qu'il existe de motifs raisonnables de soupçonner des activités de blanchiment d'argent, CANAFE doit faire une communication de renseignements aux forces de police intéressées. Des éléments semblables pourraient également constituer des motifs raisonnables de soupçonner des activités de financement du terrorisme ou une menace à la sécurité du Canada, et entrainer la communication de ces renseignements aux organismes chargés de l'application des lois et au SCRS. Le financement des activités terroristes peut être fait au moyen de sommes d'argent relativement modestes et les groupes terroristes peuvent également acquérir des fonds de sources en apparence légitimes. Une opération isolée peut ne pas sembler pertinente, mais liée à d'autres renseignements, elle prend tout son sens.

Il est possible que le financement des activités terroristes soit une indication d'un acte de terrorisme imminent. Par conséquent, il est essentiel de transmettre rapidement les renseignements pertinents aux organismes chargés de l'application des lois et au SCRS. Les analystes de CANAFE devront donc avoir un œil de lynx pour cibler les cas douteux et transmettre les renseignements requis sans délai. La réception de déclarations relatives aux télévirements internationaux et la collaboration avec les URF des autres pays sont indispensables pour comprendre les modes de financement de projets des réseaux terroristes et retracer le parcours de l'argent.

### Le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus consistant à dissimuler la source de l'argent ou des biens tirés d'activités criminelles. Une grande variété d'activités illégales sont motivées par le profit, notamment le trafic de stupéfiants, la contrebande, la fraude, l'extorsion de fonds et la corruption. L'importance de ces produits est considérable – quelque 500 milliards à un billion de dollars américains dans le monde entier à tous les ans.

Le blanchiment d'argent favorise la corruption et déstabilise l'économie des pays vulnérables. De plus, il compromet l'intégrité des institutions et des systèmes financiers légitimes et procure au crime organisé les fonds nécessaires pour entreprendre d'autres activités criminelles. C'est un phénomène mondial faisant appel à de nombreuses techniques spécialisées. Les progrès techniques réalisés dans le domaine du commerce électronique, la diversification mondiale des marchés financiers et les nouveaux produits financiers fournissent des occasions de plus de recycler les produits des activités criminelles et de dissimuler le parcours de l'argent provenant de ces activités.

Les techniques de blanchiment d'argent, qui varient considérablement et sont souvent très complexes, se déroulent généralement en trois étapes : le **placement**, qui consiste à introduire les produits de la criminalité dans le système financier; la **dispersion**, qui consiste à convertir les produits de la criminalité en une autre forme et à créer un enchevêtrement d'opérations financières dans le but de brouiller la piste de vérification et de masquer l'origine et la propriété des fonds (p. ex., l'achat et la vente d'actions, de biens et de propriétés); l'**intégration**, qui consiste à réintroduire les bénéfices d'origine criminelle dans l'économie afin de donner aux fonds une apparence légitime.

### Le financement des activités terroristes

Le financement des activités terroristes peut faire appel à des fonds provenant autant de sources légales, comme les dons personnels et les profits provenant d'entreprises ou d'organismes caritatifs, que de sources criminelles, comme le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armes et d'autres produits, la fraude, les enlèvements ou l'extorsion.

Les terroristes ont recours à des techniques semblables à celles qui sont utilisées pour le blanchiment d'argent afin d'éviter d'attirer l'attention des autorités et de protéger l'identité de leurs commanditaires et ultimement des bénéficiaires des fonds amassés. Toutefois, contrairement au blanchiment d'argent, les opérations financières liées au financement des activités terroristes sont en général constituées de petites sommes. Par conséquent, lorsque les terroristes recueillent des fonds de sources légales, il est donc plus difficile de détecter et de suivre la trace de ces fonds.

Pour transférer leurs fonds, les terroristes utilisent le système bancaire officiel ainsi que des systèmes parallèles de remise de fonds tels que les Hawala et les Hundi. Ils emploient également la plus ancienne méthode de transfert des actifs : le transport physique de l'argent, de l'or et d'autres valeurs par les voies de contrebande. Les analystes de CANAFE ont trouvé, dans les communications faites à ce jour, que les fonds servant présumément au financement des activités terroristes sont transférés à l'extérieur du Canada par l'entremise des centres bancaires habituels vers des pays comprenant des centres financiers majeurs, ceci dans le but de dissimuler la destination finale des fonds.

**Les menaces à la sécurité du Canada**

Le rôle de CANAFE est de fournir des renseignements financiers au SCRS afin d'aider cet organisme à remplir son mandat qui est d'enquêter sur les menaces envers la sécurité du Canada. Ces menaces sont définies dans la *Loi sur le Service du renseignement de sécurité* comme :

a) l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;
b) les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;
c) les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;
d) les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence, mais n'incluent pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord qui n'ont aucun lien avec les activités mentionnées aux paragraphes a) à d).

*Communication des renseignements*

Le renseignement tiré de l'analyse détaillée des renseignements financiers bruts reçus par CANAFE constituent son principal produit.

Après évaluation et analyse de tous les renseignements pertinents en sa possession, CANAFE doit communiquer les renseignements désignés aux services de police compétents lorsqu'il y a des motifs raisonnables de soupçonner que ces renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquête et de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Le Centre est tenu de communiquer des renseignements au SCRS lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que ces renseignements se rapporteraient à des menaces envers la sécurité du Canada.

Les renseignements désignés identifient des particuliers ou des entreprises ainsi que leurs opérations.

**Renseignements désignés**

- Nom des personnes impliquées dans les opérations
- Adresse des personnes impliquées dans les opérations
- Date de naissance
- Citoyenneté
- Numéro de passeport, de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent
- Nom et adresse de l'entreprise impliquée dans les opérations
- Nom, adresse et type d'entreprise où les opérations ont eu lieu
- Date et heure des opérations
- Type et valeur des opérations, y compris le montant et le type de devises ou d'effets employés
- Numéros d'opération, de domiciliation et de compte
- Nom de l'importateur ou exportateur s'il y a importation ou exportation de devises ou d'effets

Lorsque des motifs raisonables permettent de soupçonner le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, CANAFE doit également transmettre les renseignements désignés aux organismes suivants :

- Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), si CANAFE juge que les renseignement s'appliquent à un cas de fraude ou de tentative de fraude fiscale au palier fédéral;

- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), si les renseignements se rapportent également à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

CANAFE peut aussi communiquer des renseignements désignés aux URF avec lesquelles le Centre a conclu des protocoles d'entente l'autorisant à le faire.

La communication initiale des renseignements désignés fournit une information utile sur les enquêtes en cours et les nouvelles. Si le SCRS ou les services de police veulent plus d'information, ils doivent obtenir une ordonnance d'un tribunal leur permettant d'effectuer une communication complète des renseignements. Les ordonnances sont délivrées uniquement aux fins des enquêtes liées aux infractions de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, ou s'il y a menace à la sécurité nationale.

*Protection des renseignements*

Conformément à son mandat, CANAFE doit s'assurer que les renseignements qu'il reçoit et garde en sa possession sont protégés contre une utilisation ou une communication non autorisée. La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* contient de nombreuses dispositions spécialement conçues pour protéger les renseignements personnels, et elle définit les circonstances lors desquelles CANAFE peut communiquer de tels renseignements. Elle prévoit également des sanctions sévères en cas d'utilisation et de communication non autorisées des renseignements.

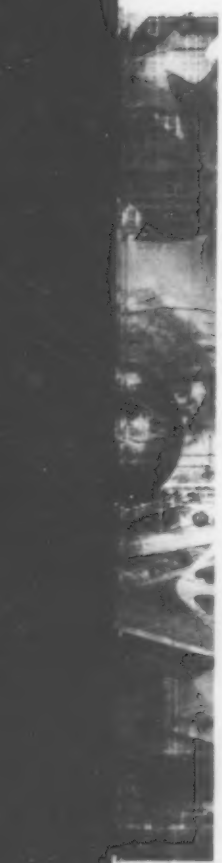

*Assurance de la conformité*

Plus de 100 000 entités et particuliers peuvent être assujettis aux obligations énoncées dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces obligations comprennent la déclaration, la tenue de documents, l'identification des clients ainsi que l'implantation et le suivi d'un programme de conformité. CANAFE doit veiller à ce que ces entités et particuliers respectent leurs obligations en matière de déclaration. Il s'agit d'un volet très important de notre mandat, puisqu'une déclaration complète et faite en temps opportun garantit la circulation des renseignements, ce qui est essentiel à l'efficacité de notre analyse. Le respect des obligations de tenue de documents et d'identification des clients assure un suivi du parcours de l'argent et permet ainsi aux organismes chargés de l'application des lois de poursuivre leurs enquêtes lorsqu'elles sont justifiées.

La collaboration est le gage de la meilleure conformité qui soit, et CANAFE préconise une approche axée sur la collaboration avec les entités déclarantes. Le Centre fournit conseils et assistance selon les besoins, et travaille de façon constructive avec les entités déclarantes afin de veiller à ce qu'elles comprennent leurs obligations.

En raison du grand nombre d'entités déclarantes concernées, CANAFE a adopté une méthode de gestion du risque centrée sur les entités identifiées comme étant les plus susceptibles de ne pas se conformer aux exigences de la *Loi*, puis cherche alors à les inciter à la conformité en développant des moyens tels que donner plus d'information ou même effectuer des vérifications formelles qui sont les plus susceplibles d'inciter à la conformité. Toutefois, CANAFE peut soumettre des cas aux organismes chargés de l'application des lois lorsque l'approche de collaboration ne se traduit pas par un respect de la conformité. Des accusations criminelles peuvent alors être portées avec une possibilité, selon les infractions, de condamnations entrainant un emprisonnement maximal de cinq ans ou une amende maximale de 500 000 $, ou les deux.

De par leurs responsabilités directes dans la surveillance de nombreuses entreprises assujetties à la *Loi*, les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux jouent un rôle important dans la promotion de la conformité auprès des entités déclarantes qui relèvent de leur compétence. CANAFE travaille avec plus de 50 organismes de réglementation dans divers secteurs comme les valeurs mobilières, l'immobilier, les banques, les coopératives de crédit et les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurance-vie, les casinos et les comptables, pour trouver et concevoir des méthodes de collaboration et d'autres mesures qui permettront à CANAFE et aux organismes de réglementation de travailler ensemble à l'amélioration de la conformité. (Il faudra modifier la *Loi* si l'on veut permettre l'échange des renseignements relatifs à la conformité. Les modifications proposées ont été déposées au Parlement).

*Accroissement de la sensibilisation du public*

Le rôle de CANAFE est aussi de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux questions touchant le blanchiment d'argent. À cette fin, CANAFE produit de la documentation et d'autres outils promotionnels, et utilise plusieurs autres stratégies de diffusion. Le Centre possède également un site Web accessible au public soit le **www.canafe.gc.ca** et une ligne sans frais 1 800 346-8722.

CANAFE a mené un sondage annuel, au cours des trois dernières années. Les résultats pour 2002-2003 révèlent parmi les Canadiens et les Canadiennes un degré de sensibilisation assez élevé à la question du blanchiment d'argent, à savoir :

- 9 sur 10 connaissent l'expression « blanchiment d'argent »
- 42 % disent avoir une bonne ou très bonne compréhension du blanchiment d'argent
- 81 % pensent que le blanchiment d'argent a des répercussions sur l'économie du pays
- 58 % associent le blanchiment d'argent au trafic de stupéfiants

*** Visiteurs du site Web**

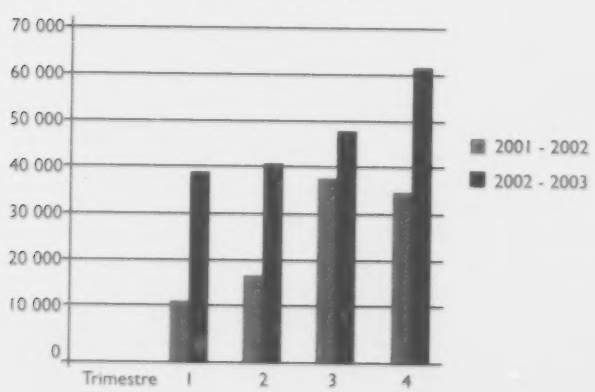


*Y compris les visites ayant trait aux exigences de déclaration.

# *Nos résultats pour 2002-2003*

## À plein régime

Les priorités de CANAFE pour 2002-2003, reflétaient sa détermination, en tant que nouvelle URF à établir, à atteindre et à maintenir des normes élevées. Grâce à l'application d'une technologie de pointe et à la diligence d'un personnel hautement qualifié et dévoué, nous nous sommes engagés à satisfaire aux besoins de ceux qui nous soumettent des déclarations sur les opérations financières.

**Le respect de nos priorités pour 2002-2003**

- **Renseignements financiers de grande qualité**, comme le reflètent nos initiatives favorisant directement notre capacité de communiquer des renseignements de cette nature.
- **Leadership en matière de cybergouvernement,** comme l'indique notre engagement à ce que la totalité des déclarations soient soumises par voie électronique et que des technologies modernes soient utilisées pour favoriser la réalisation de notre mandat.
- **Employeur exemplaire,** comme le montrent nos mesures de recrutement et de maintien des effectifs, axées sur l'innovation, la qualité, l'apprentissage continu et le travail d'équipe.

Nous croyons que nos résultats dans ces domaines donnent la mesure de notre succès. En 2002-2003, CANAFE est passé de l'étape de l'organisation à la pleine production. En avril 2002, nous ne recevions des entités déclarantes qu'une seule catégorie de renseignements financiers (les déclarations d'opérations douteuses) et nous avons commencé à transmettre nos premières communications de renseignements liées à des cas présumés de blanchiment d'argent.

À la fin de mars 2003, nous étions en mesure de recevoir toutes les nouvelles catégories de renseignements financiers correspondant à notre mandat, au rythme de milliers de déclarations chaque jour, soit un total de deux millions pour l'exercice, et d'obtenir plus de 99 % de ces déclarations par voie électronique. Nous avons transmis aux organismes de sécurité et aux organismes chargés de l'application des lois plus de 100 communications de renseignements financiers relativement à des cas douteux. La valeur des opérations financières douteuses communiquées est approximativement de 460 millions de dollars.

Même si la transition entre la phase d'organisation et celle de production se poursuivait, nous avons pu commencer à respecter le volet principal de notre mandat – la production de renseignements financiers de grande qualité. Nous avons travaillé avec les entités déclarantes à l'amélioration de la qualité et de la quantité des déclarations sur les opérations financières qui nous sont soumises pour analyse. Nous avons par ailleurs réalisé des progrès importants pour faire reconnaître la valeur de notre produit auprès des organismes chargés de l'application des lois et des organismes de sécurité nationale. En outre, nous avons acquis un statut à part entière sur la scène internationale en nous joignant au Groupe EGMONT en juin 2002.

Nos efforts dans ces domaines ainsi que les résultats obtenus sont exposés ci-dessous.

## L'enrichissement de notre analyse

*Améliorer notre base de renseignements*

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et ces règlements connexes donnent à CANAFE l'accès à un large éventail de renseignements financiers dont le Centre a besoin pour bien remplir son rôle. Le premier volet de cette réglementation, concernant l'obligation de déclarer à CANAFE les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent est entré en vigueur en novembre 2001.

Durant l'exercice 2002-2003, les derniers volets de la réglementation ont pris effet, rendant obligatoire la présentation des catégories de déclarations suivantes :

- télévirements internationaux de 10 000 $ et plus, qu'ils soient effectués (*12 juin 2002*) ou non (*31 mars 2003*) au moyen de la technologie SWIFT;
- déclarations d'opérations douteuses liées au financement d'activités terroristes (*12 juin 2002*);
- déclarations des biens associés à un groupe terroriste (*12 juin 2002*);
- déclarations de saisie par l'ACDR (*6 janvier 2003*);
- déclarations des mouvements transfrontaliers en espèces de 10 000 $ et plus (*6 janvier 2003*);
- déclarations d'opérations importantes en espèces de 10 000 $ et plus (*31 janvier 2003*).

En réussissant à recueillir des flots de déclarations associées à notre mandat, notre base de données a augmenté de façon exponentielle. L'effet immédiat de l'apport de ces nouvelles déclarations a été d'enrichir l'analyse de CANAFE, permettant aux analystes de recourir à un large éventail de renseignements afin de découvrir des pistes du parcours

de l'argent liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux menaces à la sécurité du Canada. Dans cet éventail sont inclus les renseignements qui nous sont fournis volontairement par les organismes chargés de l'application des lois et des organismes de sécurité. Ces derniers renseignements peuvent souvent constituer la pièce essentielle d'un casse-tête, un élément venant parfois compléter un ensemble qui semblait à prime abord une série ayant peu ou pas de liens avec les opérations financières. À cette première étape de nos activités, l'apport de renseignements communiqués volontairement s'est avéré une source utile d'information et nous a aidés à communiquer en temps opportun des renseignements financiers pertinents. Au cours de l'exercice 2002-2003, nos analyses ont également bénéficié de la conclusion d'une entente nous donnant accès au Centre d'information de la police canadienne (CIPC), la base de données nationale à laquelle se réfèrent tous les organismes chargés de l'application des lois. Nous avons aussi entrepris des négociations avec les services de police de tout le pays afin d'obtenir l'accès à d'autres bases de données importantes utilisées par les organismes chargés de l'application des lois.

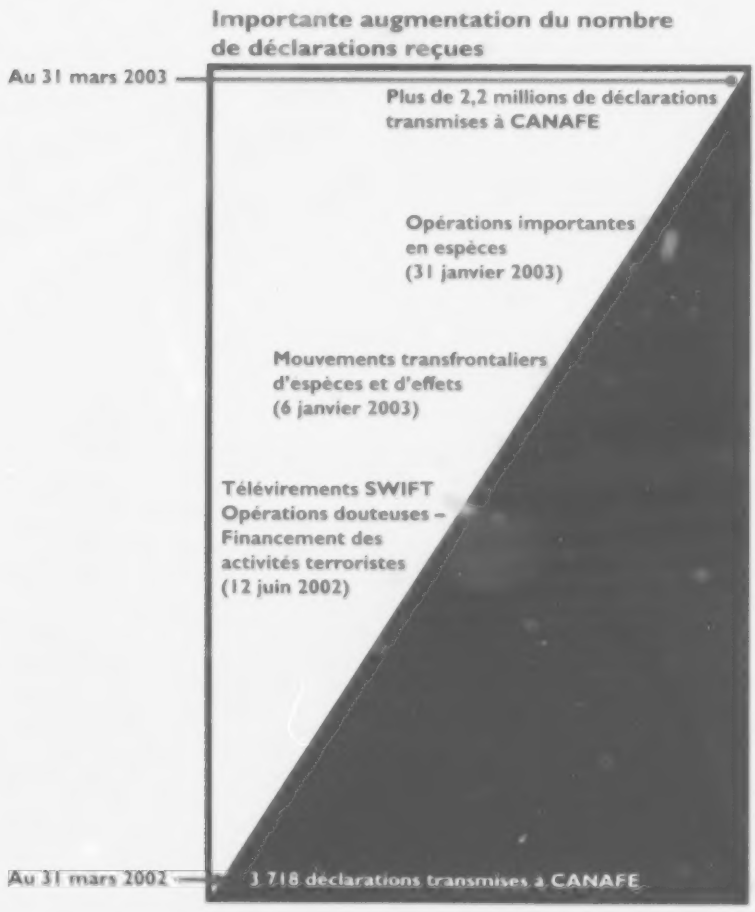
Importante augmentation du nombre de déclarations reçues
Au 31 mars 2003
Plus de 2,2 millions de déclarations transmises à CANAFE
Opérations importantes en espèces (31 janvier 2003)
Mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets (6 janvier 2003)
Télévirements SWIFT
Opérations douteuses – Financement des activités terroristes (12 juin 2002)
Au 31 mars 2002
3 718 déclarations transmises à CANAFE

*Relever les défis de la technologie de l'information*

Au cours du dernier exercice, le nombre de déclarations transmises quotidiennement à CANAFE est passé de quelques dizaines à plus de **5 700**[2] **en moyenne** et ce, sept jours sur sept, ce qui représente le total des déclarations correspondant à notre mandat actuel. Ces déclarations nous sont transmises par un groupe disparate d'entités déclarantes, allant des grandes banques du Canada, avec leur millier de succursales et leurs procédures automatisées complexes, jusqu'au système maison des petites entités déclarantes. Se préparer à faire face à l'augmentation progressive du nombre de déclarations a été l'un des plus grands défis que CANAFE a dû affronter avec succès en 2002-2003. Recevoir chaque lot additionnel important, concernant des milliers d'opérations financières par un processus automatisé approprié a demandé une grande expertise et une planification considérable.

Il était essentiel que les systèmes informatiques soient mis en place pour traiter l'acheminement quotidien de grandes quantités de nouvelles opérations financières. Le Centre a aussi travaillé avec les entités déclarantes pour s'assurer qu'elles connaissaient leurs obligations en matière de déclaration et lorsque s'était possible, leur fournir les outils nécessaires pour préparer les nouvelles déclarations et faciliter leur transmission.

En collaboration avec les entités déclarantes, nous avons créé une gamme d'instruments de déclaration s'adaptant autant aux entités dont le volume de déclarations est important qu'à celles dont il est plus faible. Plus particulièrement, nous avons conçu des systèmes informatiques qui permettent aux entités de produire automatiquement de gros volumes de déclarations sur une base quotidienne et qui fonctionnent comme des dérivés de leurs propres systèmes. Nous nous sommes ainsi assurés que la technologie de nos systèmes informatiques est compatible avec certains des centres informatiques les plus perfectionnés au Canada. Du même souffle, nous pouvons fournir un instrument totalement convivial et sécurisé, ce qui facilite son utilisation par les propriétaires de petites entreprises qui ne soumettront leurs déclarations qu'occasionnellement.

Pour permettre aux entités de petite ou moyenne taille de préparer des déclarations et de les réviser à l'interne avant de nous les transmettre, nous avons également conçu le *Logiciel de production des déclarations de CANAFE (LPDC)*. Grâce à ce logiciel pouvant être téléchargé à partir d'Internet, les entités déclarantes peuvent économiser le coût de conception de leur propre logiciel et, ainsi, nous bénéficions d'un système de transmission plus efficace et de données de meilleure qualité. De plus, CANAFE a amélioré la page de son site Web concernant les déclarations et a offert le guide de l'utilisateur, de même que les services de soutien en ligne, afin de faciliter l'utilisation de son logiciel.

[2] Au moment de l'impression du présent rapport, notre système de traitement automatique avait reçu une moyenne de 24 000 déclarations par jour.

Dans le but d'obtenir un service largement disponible, nous avons choisi d'utiliser Internet pour la transmission des déclarations. Des mesures de sécurité spéciales ont été mises en place pour garantir la confidentialité des déclarations qui nous sont présentées. Pour réduire les coûts des déclarations portant sur les télévirements internationaux et maximiser le nombre de déclarations électroniques, nous avons opté pour le système de traitement des données utilisé par la communauté bancaire internationale. CANAFE reçoit ainsi automatiquement les déclarations concernant les télévirements internationaux de 10 000 $ et plus, à la fin de chaque journée de traitement bancaire. Ces déclarations sont entrées quotidiennement dans notre base de données aux fins d'analyse.

Ces systèmes de production de déclarations ont été conçus en collaboration avec les entités déclarantes, à la suite d'une série de consultations et d'échanges autant avec l'Association des banquiers canadiens qu'avec des entreprises individuelles; nous avons eu aussi recours à des séminaires tenus partout au pays avec des associations professionnelles et des représentants de chaque catégorie d'entité déclarante. De plus, plusieurs petites et moyennes entreprises se sont portées volontaires pour participer à un test servant à évaluer notre logiciel de production des déclarations. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos collègues de l'ADRC pour recevoir les déclarations portant sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et les rapports de saisie.

Grâce à ces préparations minutieuses et aux tests effectués auprès des plus grandes entités déclarantes, nous avons relevé notre défi technologique et atteint nos objectifs liés à l'implantation d'un système de collecte des données efficace, non intrusif, hautement sécurisé et relativement facile à utiliser par les 100 000 entités potentiellement assujetties aux exigences de la *Loi* en matière de déclaration. Au total, nous avons reçu pour l'exercice 2002-2003 plus de **2 millions de déclarations**. À la fin de l'exercice, 98,4 % de toutes les déclarations d'opérations douteuses avaient été reçues par voie électronique, contre 95,2 % pour l'exercice précédent. Du nombre total de déclarations reçues dans toutes les catégories, au-delà de 99 % sont des formulaires électroniques, ce qui nous place en tête des URF internationales dans ce domaine. Chaque jour, notre base de données analytique est mise à jour et le traitement analytique effectue l'examen minutieux des déclarations sélectionnées.

*Contrôler et appuyer la conformité – une approche axée sur la collaboration*

Il est donc essentiel de s'assurer que CANAFE reçoive des déclarations de la meilleure qualité possible. Le programme de conformité de CANAFE comprend diverses activités, qu'il s'agisse d'améliorer la compréhension des entités déclarantes quant à leurs obligations prévues dans la *Loi* et les règlements connexes, ou encore d'effectuer des

vérifications sur place. CANAFE s'est engagé à collaborer avec les entités déclarantes de façon constructive et à adopter une approche en matière de conformité axée sur la collaboration.

Pour l'exercice 2002-2003, CANAFE a établi les bases permanentes de sa stratégie de conformité, qui comprend :

- le contrôle de la conformité par la mise en place des mécanismes appropriés;
- la détection et la réduction des erreurs dans les déclarations par l'élaboration de mécanismes d'assurance de la qualité;
- l'évaluation du risque de non-conformité par l'identification des méthodes de déclaration utilisées dans tous les secteurs;
- le maintien de divers programmes de vérification par la conception de procédures et d'outils, tels que des questionnaires d'auto-évaluation et des vérifications sur place.

Durant l'exercice 2002-2003, nous avons mis en œuvre un programme de gestion du risque axé sur la conformité. Ce programme nous permet de repérer les secteurs et les entités où le risque de non-conformité est élevé, puis d'adapter nos interventions afin de diminuer les problèmes spécifiques .

**Cadre de gestion du risque pour assurer la conformité**

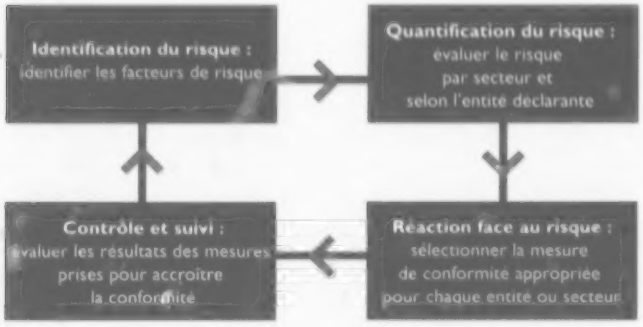


Pour sensibiliser davantage les entités déclarantes à leur obligation à se conformer à la *Loi* et d'en expliquer les exigences, nous avons élaboré et publié une série de lignes directrices. Certaines d'entre elles constituent un guide général pour toutes les entités déclarantes, alors que d'autres s'adressent à des secteurs particuliers. Nos lignes directrices présentent, dans un langage simple, une vue d'ensemble des exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;* elles sont mises à jour en tenant compte des modifications apportées à la *Loi* ou en

vérifications sur place. CANAFE s'est engagé à collaborer avec les entités déclarantes de façon constructive et à adopter une approche en matière de conformité axée sur la collaboration.

Pour l'exercice 2002-2003, CANAFE a établi les bases permanentes de sa stratégie de conformité, qui comprend :

- le contrôle de la conformité par la mise en place des mécanismes appropriés;
- la détection et la réduction des erreurs dans les déclarations par l'élaboration de mécanismes d'assurance de la qualité;
- l'évaluation du risque de non-conformité par l'identification des méthodes de déclaration utilisées dans tous les secteurs;
- le maintien de divers programmes de vérification par la conception de procédures et d'outils, tels que des questionnaires d'auto-évaluation et des vérifications sur place.

Durant l'exercice 2002-2003, nous avons mis en œuvre un programme de gestion du risque axé sur la conformité. Ce programme nous permet de repérer les secteurs et les entités où le risque de non-conformité est élevé, puis d'adapter nos interventions afin de diminuer les problèmes spécifiques.

**Cadre de gestion du risque pour assurer la conformité**

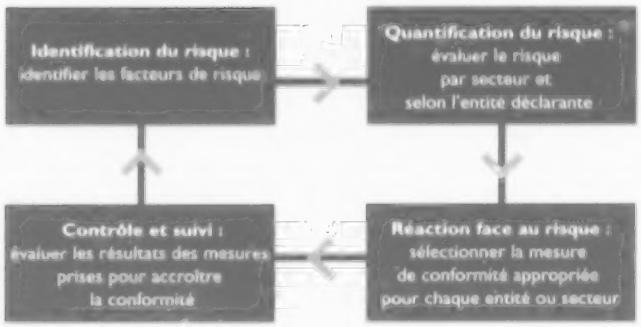


Pour sensibiliser davantage les entités déclarantes à leur obligation à se conformer à la *Loi* et d'en expliquer les exigences, nous avons élaboré et publié une série de lignes directrices. Certaines d'entre elles constituent un guide général pour toutes les entités déclarantes, alors que d'autres s'adressent à des secteurs particuliers. Nos lignes directrices présentent, dans un langage simple, une vue d'ensemble des exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*; elles sont mises à jour en tenant compte des modifications apportées à la *Loi* ou en

réponse aux besoins d'éclaircissement que nous avons repérés. Nous avons reçu d'excellents commentaires sur l'utilité de ces lignes directrices, autant de la part des entités déclarantes que des unités du renseignement financier étrangères qui s'intéressent aux pratiques exemplaires utilisées par les autres unités.

### Lignes directrices publiées en 2002-2003

Ligne directrice 1 : Renseignements généraux
Ligne directrice 2 : Opérations douteuses
Ligne directrice 3A : Déclaration des opérations douteuses par voie électronique
Ligne directrice 3B : Déclaration des opérations douteuses sur support papier
Ligne directrice 4 : Mise en œuvre d'un programme de conformité
Ligne directrice 5 : Déclaration de biens appartenant à des groupes terroristes
Ligne directrice 6 : Tenue de documents et identification des clients :

- sociétés, courtiers et représentants d'assurance-vie
- conseillers juridiques[3], comptables et courtiers en immobilier ou représentants commerciaux
- entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
- personnes ou entités se livrant à des opérations de change
- courtiers en valeurs mobilières
- casinos
- entités financières

Ligne directrice 7A : Déclaration d'opérations importantes en espèces par voie électronique
Ligne directrice 7B : Déclaration d'opérations importantes en espèces sur support papier
Ligne directrice 8 : Télévirements

Pour continuer de nous assurer que les entités déclarantes comprennent leurs obligations ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer dans la détection du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes au Canada, nous avons entrepris d'importantes activités de rayonnement. Pour l'exercice 2002-2003, ces activités comprenaient plus de 400 présentations, de visites sur place, d'entrevues avec les médias, d'articles dans les revues professionnelles, de fiches d'information et de participation à des salons professionnels ou à d'autres conférences spécialisées. La plupart de nos efforts de rayonnement ont consisté, en premier lieu, à donner aux entités déclarantes des conseils cohérents et uniformes sur les questions relatives à l'application de la *Loi* et, en second lieu, à établir un processus d'examen des difficultés qui pourraient survenir ultérieurement. Nous avons également retenu les services d'un centre d'appel pour qu'il réponde aux questions en notre nom et nous avons fourni à ce centre la formation et l'information nécessaires. Au cours de l'exercice 2002-2003, le centre a répondu à plus de 2 500 demandes de renseignements.

[3] Cette ligne directrice est en cours d'amendement et indiquera que la *Loi* ne s'applique plus aux conseillers juridiques.

**Déclarations d'opérations douteuses par secteur**

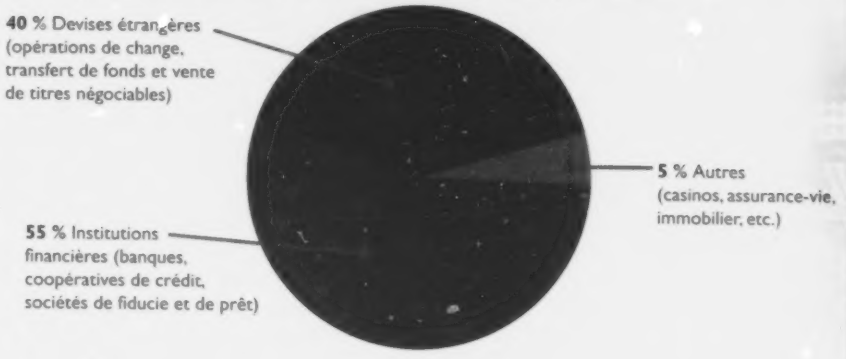
40 % Devises étrangères (opérations de change, transfert de fonds et vente de titres négociables)
5 % Autres (casinos, assurance-vie, immobilier, etc.)
55 % Institutions financières (banques, coopératives de crédit, sociétés de fiducie et de prêt)

*Nos efforts de collaboration nous ont permis de presque doubler la moyenne mensuelle des déclarations d'opérations douteuses par rapport à la période précédente : soit une moyenne mensuelle de 744 déclarations, de novembre 2001 à mars 2002, contre une moyenne mensuelle de 1 433 pour le présent exercice, pour un totai de 17 197.*

Grâce à des consultations avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, CANAFE a préparé, au cours de l'exercice 2002-2003, la voie pour que des ententes soient élaborées afin de permettre l'échange de renseignements liés à la conformité avec les surveillants des institutions financières et les organismes de réglementation des intermédiaires financiers assujettis à la *Loi*. Ces ententes ont pour but de permettre aux organismes de réglementation ou aux surveillants d'intégrer dans leurs vérifications les processus de conformité à la *Loi* et, par le fait même, de réduire au minimum le fardeau dont les entités déclarantes ont la charge. Ce type d'échange nécessite des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces modifications ont été déposées au Parlement.

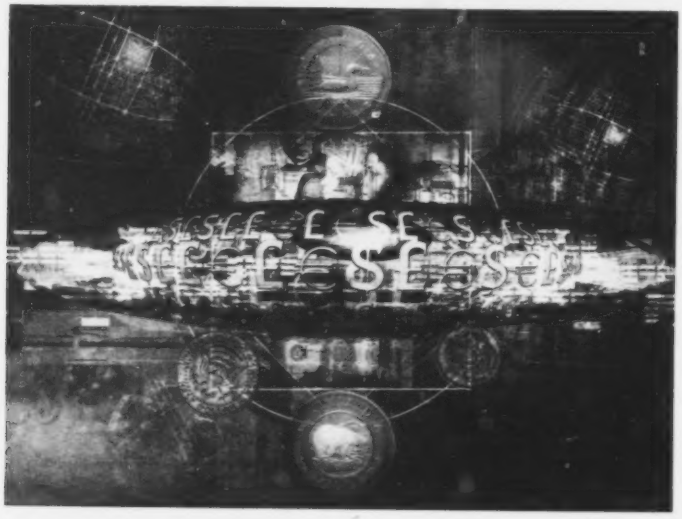

## Communiquer des renseignements financiers de grande qualité

*Notre analyse*

L'expérience acquise à ce jour montre que l'analyse des opérations financières dans le but de dévoiler des cas douteux de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de menaces à la sécurité du Canada est une activité fort complexe. En général, les groupes et les individus impliqués dans ce genre d'activités illicites sont passés maîtres dans l'art de faire circuler discrètement de l'argent dans le système financier international, en utilisant souvent des moyens à la fine pointe de la technologie ainsi que de toutes nouvelles méthodes aussi complexes qu'inusitées. Le principal atout dont dispose CANAFE pour mettre à jour ces activités est son accès à une gamme importante d'opérations financières par l'entremise d'un vaste groupe d'intermédiaires financiers, ce qui permet à ses analystes de se faire une idée plus globale de la situation et de rassembler les différents embranchements que prend le parcours de l'argent.

Notre défi consiste à utiliser le mieux possible l'information dont nous disposons afin de communiquer des renseignements de qualité. C'est pour cette raison que nous n'avons ménagé aucun effort pour recruter un éventail de spécialistes hautement qualifiés. Nos analystes proviennent de milieux les plus divers tels que la comptabilité judiciaire, le droit, les enquêtes criminelles, l'analyse du renseignement, les banques et les valeurs mobilières. Les milliers de déclarations qu'ils reçoivent quotidiennement, dont 99 % électroniquement, obligent nos analystes à se servir d'outils informatisés pour maximiser leur accès à cette riche source de données.

Nos experts ont mis au point des outils automatisés pour aider les analystes à examiner en détail une myriade de données financières. De concert avec notre groupe d'analyse du renseignement financier, ces experts ont créé des outils de recherche et d'appariement des données qui permettent à nos analystes de repérer les déclarations qui nécessitent un examen détaillé. Ils ont aussi poursuivi leurs recherches dans des domaines comme l'intelligence artificielle, l'analyse typologique et autres techniques pouvant leur faciliter la tâche. CANAFE poursuivra ses efforts en ce sens et, en fait, devra même chercher à atteindre le niveau de sophistication des groupes qui font l'objet de notre analyse.

En 2002-2003, nous avons concentré nos efforts sur tous les aspects de nos activités qui nous permettent de mener des analyses rigoureuses depuis le moment où nous recevons les données requises jusqu'à ce qu'elles soient rendues accessibles pour fins d'analyse. Ce faisant, nous avons mis en place un système solide qui reçoit automatiquement les déclarations, les verse dans notre entrepôt de données et fournit aux analystes des listes quotidiennes de nouveaux cas potentiels ainsi que des outils leur permettant de faire la sélection et l'analyse des cas. Nous avons sollicité des conseils et de l'information auprès d'intervenants clés tels que les entités déclarantes, les organismes chargés de l'application des lois, dont la GRC, la communauté internationale des URF et des universitaires. Nous avons également travaillé en collaboration avec le SCRS pour mieux comprendre le financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger et les menaces à la sécurité nationale.

### *Ce que nous constatons*

Même à cette étape relativement nouvelle de notre développement en tant qu'organisme du renseignement, nos analystes constatent des tendances de fonctionnement distinctes pour ce qui a trait au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

En général, le blanchiment d'argent implique d'importantes sommes que l'on déplace rapidement dans des réseaux financiers locaux et internationaux. Le financement d'activités terroristes, pour sa part, implique généralement de plus petites sommes qui passent par des centres financiers internationaux. Il est probable que ce portrait continuera d'évoluer au fur et à mesure que nous disposerons que nous élargirons le volume et le bassin des renseignements mis à notre disposition.

### *Nos résultats en 2002-2003*

Nous avons produit au total 103 communications de renseignements financiers à des organismes chargés de l'application des lois et des organismes de sécurité nationale. Ces communications se répartissent comme suit :

- 78 communications concernant des cas douteux de blanchiment d'argent;
- 24 communications concernant des cas douteux de financement d'activités terroristes et des menaces à la sécurité du Canada;
- 1 communication concernant à la fois le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou des menaces à la sécurité du Canada.

Lorsque nous procédons à de telles communications, nous tenons compte de divers facteurs pour déterminer à quel organisme ou à quels organismes il convient de les soumettre. Par exemple, il faut savoir si tel organisme a la compétence requise, s'il effectue des enquêtes sur les produits de la criminalité et le financement d'activités terroristes ou si l'organisme en question a communiqué volontairement des renseignements relatifs à cette communication.

En 2002-2003, CANAFE a transmis des communications de renseignements à 13 organismes chargés de l'application des lois au Canada, dont la GRC, de même que le SCRS et à l'ADRC. En outre, nous avons commencé à étendre notre action à l'échelle internationale, effectuant huit communications de renseignements à des URF étrangères. Au total, les analystes de CANAFE ont mis à jour des opérations financières douteuses d'une valeur d'environ 460 millions de dollars pour des cas douteux de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de menaces à la sécurité du Canada.

Environ le quart des communications de renseignements touchait le financement d'activités terroristes et des menaces à la sécurité du Canada. L'une des grandes réussites de CANAFE aura été de pouvoir mettre en opération l'analyse du financement du terrorisme dans un très bref délai, c'est-à-dire six mois après s'être vu confier son mandat et avant même que les mesures relatives à la déclaration des opérations de financement des activités terroristes ne soient entrées en vigueur. Le Centre a mené une campagne d'un bout à l'autre du pays afin de recruter du personnel hautement qualifié. Nous remercions le SCRS, la GRC et le CST (Centre de la sécurité des télécommunications) pour leur aide et leur expertise dans la réalisation de ce qui s'est avéré un volet essentiel de notre mandat.

*La valeur de nos renseignements financiers*

Pour CANAFE, la production de renseignements financiers de grande qualité suppose que les responsables de l'application des lois et du renseignement de sécurité reconnaissent pleinement la valeur de ces renseignements et leur attribution à leurs propres enquêtes. Pour bien faire passer ce message, nous avons mené plusieurs consultations auprès du SCRS et des organismes chargés de l'application des lois de tout le pays, ce qui a constitué une composante majeure de nos activités en 2002-2003. Le SCRS nous a mieux fait comprendre le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité nationale.

Nous avons également reconnu la nécessité de donner aux organismes chargés de l'application des lois une meilleure idée de ce que sous-tend notre processus d'analyse. À cette fin, nous avons mis au point des outils de communication, dont une vidéo, pour expliquer aux organismes d'enquête comment les renseignements financiers de CANAFE peuvent leur faciliter la tâche. Nous avons également donné des séances d'information dans tout le pays pour décrire la procédure leur permettant d'accéder, grâce à une ordonnance d'un tribunal, à des renseignements au-delà des renseignements désignés que renferment nos communications. Nous avons fait plus de 140 exposés qui ont été présentés à des organismes chargés de l'application des lois et des organismes de sécurité et au SCRS par notre personnel et nos conseillers juridiques.

Nous avons également collaboré avec les organismes chargés de l'application des lois en vue d'établir des mécanismes officieux et officiels de rétroaction sur l'utilité de notre produit dans le cadre de leurs enquêtes. De tels renseignements sont essentiels si nous voulons nous assurer que les communications pourront servir aux enquêtes nouvelles ou en cours sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Ce faisant, les organismes chargés de l'application des lois nous ont apporté des suggestions visant à améliorer la présentation de l'information continue dans nos communications de renseignements, suggestions auxquelles nous donnons suite actuellement.

En dernière analyse, le succès du Canada dans sa lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes est tributaire de la capacité de CANAFE et de ses partenaires des milieux de l'application de la loi et de la sécurité à travailler efficacement ensemble. L'an dernier, CANAFE a établi d'excellentes relations avec ses partenaires de ces milieux. À ce jour, leur rétroaction a été très positive. Nous nous sommes engagés à continuer à travailler avec eux pour obtenir des résultats encore meilleurs dans le combat que nous menons tous collectivement contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

*Élargir la portée de notre engagement à l'échelle internationale*

L'une des grandes réalisations de CANAFE, en particulier, et du Canada de façon plus générale, a été sa participation à part entière aux efforts déployés pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes à l'échelle internationale. En 2002-2003, nous avons établi des relations tant bilatérales que multilatérales avec des partenaires étrangers et celles-ci revêtiront une importance capitale au fur et à mesure que nous renforcerons nos capacités stratégiques et opérationnelles.

En juin 2002, CANAFE s'est joint au Groupe Egmont. Cette adhésion a été un jalon important et a marqué la première étape vers la négociation d'ententes avec les URF d'autres pays en ce qui concerne l'échange de renseignements. CANAFE contribue au programme du Groupe Egmont en participant à trois groupes de travail importants, soit celui des affaires juridiques, celui de la sensibilisation du public ainsi que celui de la formation et des communications. Il fait aussi partie d'un sous-groupe sur la collaboration en matière de technologies de l'information.

Entre autres réalisations d'importance sur le plan international, mentionnons la conclusion de protocoles d'entente avec l'Australie, la Belgique, le Mexique, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces protocoles prévoient l'échange de renseignements financiers entre CANAFE et les URF homologues de ces pays.

Ces ententes marquent un important pas en avant et comportent de très nombreux avantages. Elles nous donnent accès à une abondante source de renseignements financiers de dimension internationale qui, jumelés à nos propres données, amélioreront notre analyse et par conséquent, la qualité de nos communications de renseignements. En outre, de telles ententes permettent à CANAFE de jouer un rôle international direct en matière de prévention, de détection et de répression du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes.

À cet égard, notre présence sur la scène internationale a déjà été remarquée. Nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements d'URF étrangères et, pour celles avec lesquelles nous avons déjà signé un protocole d'entente, nous avons été en mesure de fournir des renseignements financiers de qualité. Afin d'accroître notre capacité d'analyse, nous négocions actuellement des ententes semblables avec plusieurs autres pays.

**Ententes sur l'échange de renseignements**

Conformément aux protocoles d'entente conclus en 2002 et 2003, CANAFE est autorisé à échanger des renseignements avec les URF suivantes :

- le Australian Transactions and Reports Analysis Centre (AUSTRAC);
- la Cellule de traitement des informations financières (CTIF/CIF) de la Belgique;
- la Direction générale mexicaine des enquêtes sur les opérations pour le secrétariat des finances et du crédit public (DGAIO);
- le National Criminal Intelligence Service (NCIS) du Royaume-Uni;
- le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) des États-Unis d'Amérique.

CANAFE, en tant que membre de la délégation canadienne dirigée par le ministère des Finances au **Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)**, a contribué à l'examen qu'a fait le Canada des 40 recommandations de ce groupe relativement à la lutte contre le blanchiment d'argent. Nous avons aussi participé aux discussions sur les huit recommandations spéciales du Groupe concernant le financement d'activités terroristes. Ces recommandations ainsi que les notes d'interprétation qui les accompagnent auront une influence déterminante sur l'ensemble des mesures que prendront les différents pays pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## L'efficacité organisationnelle : un objectif à poursuivre

*Être un employeur exemplaire*

En tant que petit organisme, mais combien dynamique, nous tenons à souligner les points forts de notre personnel varié. À maintes reprises, nos employés ont témoigné de leur engagement à l'égard de notre mandat. Les employés de CANAFE donnent le maximum de leur rendement, ce qui a permis au Centre d'atteindre ses buts au cours de sa première année complète d'activité. Nous croyons que les employés constituent l'une de nos grandes forces et nous faisons de notre mieux pour susciter un climat de travail positif.

**Effectif de CANAFE**

- 13 % appartiennent à des minorités visibles;
- la moyenne d'âge est de moins de 40 ans;
- les employés proviennent autant du secteur privé que du secteur public;
- nous avons des analystes hautement compétents recrutés dans divers secteurs d'activités professionnelles tels que : la comptabilité judiciaire, le droit, les enquêtes criminelles, l'analyse des renseignements, les banques et les valeurs mobilières.

D'abord et avant tout, CANAFE est un organisme qui effectue des analyses et notre « raison d'être » est la production de renseignements financiers. Chaque personne au sein de notre organisation apporte une contribution importante à cet égard. Notre succès comme organisme de renseignements financiers est tributaire d'un effectif dynamique et de haut calibre capable de travailler dans un milieu hautement spécialisé et complexe. Nous sommes engagés à attirer, à former et à conserver dans nos rangs les meilleurs employés possible provenant de tous les coins du pays.

*Recrutement et maintien de l'effectif*

CANAFE est une organisation axée sur le savoir qui doit absolument pouvoir compter sur des gens intègres qui ont la capacité et la passion d'aller au-delà des pratiques courantes et des méthodologies établies. C'est avec cet objectif bien en tête que nous avons réussi à concevoir une approche axée sur la compétence en matière de gestion des ressources humaines, la priorité étant accordée au domaine spécialisé de l'analyse du renseignement financier. Nos analystes nous ont aidés à déterminer les compétences recherchées, notamment les qualités professionnelles et personnelles requises. Ces compétences servent à jeter les bases de nos approches futures en matière de recrutement, d'apprentissage et de gestion du rendement.

Nos activités de recrutement visaient à répondre à un objectif, soit de compléter l'équipe de CANAFE. Au 31 mars 2003, nous avions réussi à pourvoir 82 %, ou 160 de nos postes.

Notre objectif global est de renforcer l'excellence en la récompensant de façon tangible. Par excellence, nous entendons un rendement soutenu et évalué en regard des réalisations et des valeurs définies dans l'entente de rendement de chaque employé. L'un des éléments essentiels de notre processus exhaustif de gestion du rendement est de faire en sorte que chaque employé de CANAFE, peu importe son niveau, soit admissible à une rémunération au rendement. Nous réévaluons constamment nos stratégies de rémunération pour nous assurer de demeurer concurrentiels avec les employeurs des secteurs privé et public.

*Formation*

Selon le Conference Board du Canada, les investissements moyens dans notre secteur en matière de formation se situent en deçà de 2 %. En 2002-2003, CANAFE a investi quelque 4 % de sa masse salariale en formation et prévoit doubler ce pourcentage au cours du prochain exercice. Par un tel investissement, nous veillons à ce que notre personnel dispose de toutes les compétences nécessaires pour exécuter des tâches de plus en plus complexes et exigeantes. La formation continue est essentielle pour une organisation comme CANAFE si elle veut demeurer à l'avant-garde et devancer sans cesse les réseaux criminels et terroristes qu'elle entend démasquer. Pour cette raison, nous devons veiller à ce que nos gestionnaires aient les qualités de leadership requises pour mener un personnel investi d'une tâche aussi ardue. Nous avons fait un pas important en ce sens en créant un programme de leadership destiné à tous nos cadres et superviseurs. Ce programme sera mis en place au cours de l'année qui vient.

À l'automne 2002, CANAFE a entrepris un examen de son efficacité organisationnelle. L'un des principaux objectifs de cette initiative était de renforcer la capacité de CANAFE d'offrir des renseignements financiers de grande qualité aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes du renseignement. L'examen nous a aussi donné l'occasion de nous pencher sur notre expérience acquise à ce jour et sur la façon de tabler sur nos réalisations. Des changements ont par la suite été apportés à l'organisation et ils ont reçu l'appui de nos employés. Ces changements traduisent notre volonté d'excellence dans la réalisation de notre mandat et de notre mission.

En regroupant toutes les fonctions d'analyse de CANAFE en un seul secteur, soit le Secteur de l'analyse du renseignement financier, nous avons ainsi renforcé l'accent que nous mettons sur nos communications de renseignements, solidifié notre capacité d'analyse et amélioré notre capacité de fournir des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Face à la nécessité d'établir et de maintenir des liens avec une gamme de plus en plus grande d'intervenants de l'extérieur, nous avons réuni en un seul secteur, celui des Relations extérieures, toutes les fonctions qui étaient autrefois assumées par les secteurs des Politiques, des Affaires publiques, de la Liaison et de la Conformité et par les bureaux régionaux. Le Secteur des technologies de l'information demeure un élément clé de notre organisation car il est absolument essentiel à l'exécution de notre mandat. La Gestion intégrée voit à la gestion des finances, de l'administration, des ressources humaines, de la planification et de la sécurité. Enfin, les Services juridiques de CANAFE continuent de donner de judicieux conseils sur divers sujets reliés à notre travail.

Nous avons récemment mis au point notre premier Plan stratégique, un document exhaustif qui orientera nos activités et nous fournira une feuille de route pour ce qui est de la planification opérationnelle et de l'établissement de nos priorités. Ce plan a été l'aboutissement d'un processus de consultation qui s'est étendu sur toute l'année, qui a requis la participation de notre personnel à tous les niveaux de l'organisation et qui a amené à la mise au point d'un processus de planification stratégique plus précis au sein de l'organisation.

La réalisation de ces initiatives marque le passage de CANAFE à une organisation mûre, dotée de processus opérationnels bien établis et d'un effectif complet. Maintenant que notre plan stratégique est en place, nous poursuivons nos efforts en vue d'atteindre les normes les plus élevées d'excellence organisationnelle. Nous travaillons à la mise en œuvre de notre plan de vérification interne et nous nous préparons pour la vérification que mènera le Bureau du vérificateur général en 2004. Nous continuerons de revoir nos pratiques de manière à ce que nous soyons toujours à l'avant-garde de nos méthodes de gestion moderne.

# *Protection de la vie privée*

La protection de la vie privée constitue l'un des grands enjeux de CANAFE qui trouve son origine dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.* La *Loi* établit un équilibre délicat entre le droit à la vie privée dont jouissent les Canadiens et les Canadiennes et les besoins des organismes chargés de l'application des lois et des organismes de sécurité nationale. La protection de la vie privée est une valeur générale et fondamentale dont CANAFE tient compte dans tous les aspects de ses activités. La *Loi* confirme les principes énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; elle contient en outre d'importantes dispositions spécialement conçues pour assurer la protection des renseignements sur les particuliers tels que décrits dans le tableau annexé.

Soucieux de respecter la *Loi*, CANAFE applique des normes élevées quant à la protection des renseignements personnels qu'il détient. Un ensemble exhaustif de pratiques, de politiques et de procédures ont été mises en place pour assurer la protection des renseignements personnels. Parmi ces mesures, mentionnons le principe du besoin de connaître, l'adoption de principes directeurs dans le traitement de renseignements sensibles et classifiés et l'adoption de mesures rigoureuses dans les processus d'analyse et de communication.

Dans notre processus décisionnel, tout cas suspect est soumis à une analyse rigoureuse et à un examen afin de nous assurer que les renseignements désignés ne seront communiqués que lorsque les conditions relatives à sa communication, telles que définies dans la *Loi*, auront été respectées. La protection des renseignements joue un rôle primordial dans la décision de conclure une entente avec une URF étrangère en vue d'échanger des renseignements. En outre, comme l'exige la *Loi*, ces ententes contiennent des dispositions précises en vertu desquelles ces organisations s'engagent à protéger les renseignements et, plus spécifiquement, à ne pas utiliser les renseignements personnels qui leur sont communiqués à d'autres fins que celles de l'enquête ou de poursuite sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et d'autres infractions essentiellement similaires.

**Afin d'assurer la protection des renseignements personnels des Canadiens et des Canadiennes, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* traite de ce qui suit :**

| | |
|---|---|
| 40a) | CANAFE est un organisme autonome et indépendant chargé de l'application de la loi et des autres organismes à qui il est autorisé à communiquer des renseignements. |
| 40c) | CANAFE doit assurer la protection nécessaire aux renseignements personnels qui relèvent de lui. |
| 53 | Le directeur ne peut dévoiler au ministre des Finances aucun renseignement qui permet d'identifier, même indirectement, un individu qui a communiqué des renseignements au Centre, ou une personne ou entité à l'égard de qui des renseignements ont été communiqués au Centre. |
| 54b) | CANAFE ne peut recueillir de source accessible au public que des renseignements que CANAFE estime se rapportent au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. |
| 54b) et 66(2) | Pour accéder aux bases de données des organismes chargés de l'application de la *Loi*, CANAFE doit conclure avec ceux-ci des ententes précisant la nature et les limites des renseignements que le Centre voudrait tirer de ces bases de données. |
| 54d) et e) | Les déclarations et les renseignements reçus ou recueillis doivent être détruits dans un délai précis. |
| 55(1) | Sous réserve des articles 55(3), 55.1, 56.1 et 65 et de l'article 12 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, il est interdit à CANAFE de communiquer des renseignements recueillis autres que ceux de source accessible au public. |
| 55(2) | Les employés de CANAFE sont assujettis aux mêmes interdictions que le Centre lui-même. |
| 56.1 | Le ministre doit signer ou approuver les protocoles d'entente conclus avec un organisme d'un État étranger ou une organisation internationale avant que tout renseignement ne puisse être communiqué à l'organisme par CANAFE. |
| | Le protocole d'entente doit restreindre l'utilisation des renseignements et préciser que ceux-ci doivent être traités de façon confidentielle et ne doivent pas être communiqués à d'autres personnes sans le consentement exprès du Centre. |
| 55(5.1), 55.1(2) et 56.1(4) | CANAFE doit consigner par écrit les motifs pour lesquels il communique des renseignements. |
| 58(2) | CANAFE ne peut communiquer aucun renseignement qui permettrait d'identifier, même indirectement, l'individu qui a présenté une déclaration ou communiqué des renseignements au Centre, ni l'objet d'une déclaration ou de renseignements reçus par le Centre. |
| 59, 60, 60.1 et 61 | Les services de police et le SCRS doivent obtenir une ordonnance d'un tribunal pour avoir accès à d'autres renseignements que détient le Centre. Personne d'autre ne peut obtenir ces renseignements. |
| 71(2) | L'information sur les mesures prises pour assurer la protection de la vie privée doit être incluse dans le rapport annuel. |
| 74-77 | Les infractions et les sanctions pour toute communication non autorisée peuvent aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ou à une amende maximale de 500 000 $, ou les deux. |

Les employés de CANAFE sont assujettis à des obligations semblables lorsque vient le moment de protéger les renseignements personnels. Afin d'assurer la protection de la vie privée des Canadiens et des Canadiennes, la *Loi* renferme diverses dispositions concernant la protection des renseignements et la vie privée, lesquelles précisent les cas particuliers où des renseignements désignés peuvent être communiqués. Dans tous les autres cas, le Centre, tout comme ses employés, n'a pas le droit de communiquer aucune déclaration reçue ni aucun renseignement autre que ce qui est disponible dans le domaine public pour fins d'analyse. Les infractions pour communications non autorisées sont graves et les peines prévues sont importantes, celles-ci pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et à une amende maximale de 500 000 $, ou les deux.

Tous les employés, de même que les consultants et entrepreneurs, doivent se soumettre à des processus rigoureux de filtrage de sécurité, y compris à des vérifications de fiabilité et de loyauté. Ces mesures s'ajoutent à un processus rigoureux de sélection où l'on évalue, entre autres, si un candidat est apte à occuper un emploi dans un milieu de travail aussi particulier que celui de CANAFE. Au moment de l'embauche, les employés assistent à une séance d'information détaillée et personnalisée en matière de sécurité. On les renseigne sur les normes rigoureuses de sécurité que doit respecter CANAFE, sur sa politique en ce domaine de même que sur ses obligations en matière de protection des renseignements personnels. Au cours de l'an prochain, le Centre mettra au point d'autres outils de référence pour le personnel concernant les pratiques et politiques touchant la protection des renseignements personnels et donnera des séances de sensibilisation sur la question.

Au sujet de la sécurité personnelle, CANAFE a apporté plusieurs améliorations d'importance. Plus de 90 % de ses employés ont maintenant une autorisation de sécurité de niveau 3 (très secret). Le Centre est à améliorer ses séances de sensibilisation à la sécurité destinées à tous les employés nouveaux et actuels qui ont accès à des systèmes confidentiels afin de s'assurer que toutes leurs pratiques sont conformes à la Politique gouvernementale en matière de sécurité et à la Politique de CANAFE sur la sécurité, réduisant ainsi le risque de communication de renseignements personnels par inadvertance.

Afin de se protéger contre l'utilisation illicite de ses installations et systèmes électroniques, CANAFE emploie un programme éprouvé de sécurité intégrée qui incorpore les toutes dernières technologies, telles les cartes à puce et la technologie biométrique afin de contrôler, surveiller et vérifier l'accès à ses installations. L'information recueillie est consignée dans un lieu très sécuritaire dont l'accès est régi par le principe du « besoin de connaître ».

L'an dernier, le Centre a accru la sécurité physique de ses installations tant à Ottawa que dans les régions. Ce programme fait l'objet d'examens réguliers qui ont mené à des améliorations constantes. Par exemple, une formation supplémentaire a été donnée aux agents chargés de la protection de nos installations 24 heures sur 24.

Une analyse des facteurs relatifs à la vie privée (AFVP) a également été entreprise par CANAFE. Elle touche nos processus de réception, d'analyse et de communications de renseignements. Elle a pour but de s'assurer que la protection de la vie privée est prise en compte dans toutes les activités de CANAFE, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et que les risques d'infraction, s'il en est, sont atténués. La protection des renseignements fera également l'objet d'une vérification interne en 2003-2004. Les recommandations qui résulteront de ces deux initiatives permettront de renforcer encore plus les politiques, procédures et pratiques de CANAFE dans ce domaine d'une importance cruciale.

# *Nos priorités pour 2003-2004*

CANAFE entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son évolution, une phase marquée non seulement par l'augmentation de la quantité et de la qualité des renseignements qu'il communique, mais par son émergence en tant que source d'expertise sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le Centre continuera de tabler sur son expérience et de miser sur ses renseignements ainsi que sur ses partenariats tant à l'échelle nationale qu'internationale. En bout de ligne, son rôle dans la communication de renseignements sera d'autant plus valable qu'il permettra à des enquêtes sur le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes d'aboutir. Au cours de l'année qui vient, CANAFE devrait commencer à avoir certains indices de l'impact de ses communications de renseignements sur la mise à jour du parcours de l'argent lié au financement d'activités criminelles.

Toutes les exigences relatives à la production de déclarations étant en vigueur, l'année 2003-2004 sera la première année complète au cours de laquelle CANAFE recevra toutes les déclarations exigées par la *Loi*. Si l'on ajoute à cela un nombre sans cesse croissant d'ententes conclues avec d'autres URF, des renseignements soumis volontairement d'une grande valeur, un accès élargi aux bases de données des organismes chargés de l'application des lois, de meilleurs outils informatisés, une expérience et une compétence de plus en plus grandes dans l'analyse, CANAFE accroîtra sans doute la qualité des renseignements financiers qu'il fournit. Il pourra ainsi contribuer, avec ses partenaires internationaux, au développement des connaissances et des outils dont on a besoin pour s'ajuster aux modes de fonctionnement sans cesse changeants dans le domaine du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes.

En tant qu'organisation qui en est à ses premières armes, CANAFE devra garder le cap sur ses initiatives de rayonnement. Pour continuer de donner des renseignements de qualité sur les opérations financières, le Centre devra travailler en étroite collaboration avec les entités déclarantes et les organismes de réglementation. Il pourra de la sorte élever le niveau et améliorer la qualité des déclarations exigées par la *Loi* pour tous les secteurs d'activité. Pour s'assurer que la valeur de ses renseignements financiers est reconnue, le Centre doit poursuivre ses efforts en vue de promouvoir son produit auprès des responsables de la sécurité et de l'application des lois.

De même, CANAFE devra se tenir au courant des développements qui se produisent dans le champ plus large de la politique et être capable de s'y adapter. La révision des normes concernant la lutte au blanchiment d'argent par le GAFI, de même que les mesures législatives déjà en branle, pourraient avoir un impact marqué sur ses activités. Cette évolution se poursuivra et l'organisation devra faire preuve de souplesse pour relever les défis qui l'attendent.

Nos trois grandes priorités pour l'année qui vient reflètent ces défis et tentent de les relever.

1. **Fournir des renseignements financiers de grande qualité aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes du renseignement, c'est-à-dire :** une analyse et une communication de renseignements financiers en temps opportun et de grande qualité qui seront largement acceptés et utilisés par les organismes chargés de l'application des lois et les organismes du renseignement.
2. **Établir un programme exhaustif de conformité axé sur le risque, c'est-à-dire :** un programme de collaboration qui aide les entités déclarantes à se conformer à la *Loi*, ce qui se traduira par un rehaussement de la qualité des déclarantions, une tenue appropriée des dossiers et de meilleures pratiques dans l'identification de leurs clients.
3. **Fournir à ses partenaires des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, c'est-à-dire :** des renseignements stratégiques, des conseils et une analyse qui accroissent la sensibilisation et la compréhension des phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes; et de l'information sur les stratégies efficaces de lutte contre ces deux phénomènes.

## Fournir des renseignements financiers de grande qualité

La communication de renseignements constitue le principal produit de CANAFE et elle mobilisera l'essentiel de ses énergies et de ses ressources. En 2003-2004, toutes les déclarations transmises électroniquement et quelque **9 millions de déclarations par année** comprises dans les données à analyser, CANAFE entend se concentrer sur l'accroissement de sa capacité d'analyse et l'amélioration de la qualité des renseignements qu'il communique. Pour cela, il lui faudra investir dans ses ressources humaines et dans la technologie, mettre en œuvre sa stratégie de conformité à la *Loi* et chercher à améliorer ses relations avec ses partenaires nationaux et internationaux.

À l'échelle nationale, le Centre se propose de négocier l'accès aux bases de données du gouvernement tenues dans un cadre de l'application des lois. Sur la scène internationale, CANAFE continuera de mettre l'accent sur l'établissement de relations avec ses homologues des URF étrangères. Plus précisément, CANAFE prévoit conclure des protocoles d'entente avec un nombre important d'entre elles.

Pour accroître la vitesse et la précision avec lesquelles les analystes sont capables de détecter des cas faisant l'objet de soupçon de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, CANAFE poursuivra ses initiatives en matière de technologies de l'information, ce qui devrait influer sur sa capacité de repérer de tels cas. Il cherchera à renforcer la sélection informatisée et les techniques d'appariement et à mettre au point des techniques efficaces d'exploitation des données. La qualité des données pourra être améliorée grâce à un logiciel de nettoyage des données.

Le Centre compte aussi beaucoup sur la mise en œuvre d'un programme plus poussé de formation à l'intention de ses analystes. Grâce à des ateliers et à d'autres moyens d'apprentissage, les analystes pourront élargir leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de l'analyse financière et du renseignement.

Enfin, le Centre tentera de rayonner encore plus auprès des organismes chargés de l'application des lois et des organismes de la sécurité. Il tâchera de mieux les sensibiliser à son produit, de susciter leur rétroaction et de coordonner son approche avec la leur, en vue d'évaluer le résultat des efforts déployés.

**Établir un programme exhaustif de conformité axé sur le risque**

L'un des volets du mandat de CANAFE est de voir à ce que les entités déclarantes agissent en conformité avec la *Loi*. La grande majorité de ces entités désirent se soumettre volontairement à leurs obligations. Pour sa part, CANAFE considère que la conformité de celles-ci à la *Loi* peut aussi bien être atteinte par son travail de sensibilisation à l'échelle nationale, son rayonnement et son programme d'aide que par le recours forcé à un programme d'évaluation sur place. La priorité de CANAFE pour 2003-2004 sera de mettre en œuvre le programme exhaustif de conformité à la *Loi* axé sur le risque qui a été mis au point l'année dernière.

Nous allons continuer d'offrir des conseils aux entités déclarantes pour ce qui a trait à leurs obligations de la tenue de documents, d'identification des clients et de la production de déclarations destinées à CANAFE. Nous chercherons à sensibiliser ces entités au respect de leurs obligations en améliorant l'information offerte sur le site Web de CANAFE; en mettant à jour la série actuelle des lignes directrices et en créant de nouvelles, si nécessaire; en participant à des séminaires et à des conférences des divers secteurs; en publiant des brochures qui seront distribuées aux entités déclarantes pour les aider à satisfaire à leurs obligations.

CANAFE continuera d'améliorer son processus de prestation de conseils et d'interprétation quant à l'application de la *Loi* en établissant des mécanismes visant à intéresser les entités déclarantes et en veillant à adopter une approche uniforme dans ses réponses aux demandes de renseignements formulées par ces entités.

Le Centre mettra en œuvre le cadre de gestion de la conformité axé sur le risque. À l'aide de ce cadre, le Centre pourra repérer les risques de non-conformité avec les obligations imposées par la *Loi*, établir des évaluations du risque pour tous les secteurs d'activité et surveiller les risques de façon continue, concevoir des stratégies pour assurer le respect de la *Loi*, que ce soit par une plus grande sensibilisation ou par la voie d'examens et identifier les entités déclarantes qui nécessitent un suivi pour atteindre la conformité.

Enfin, CANAFE continuera d'explorer, avec les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial, les divers moyens par lesquels ceux-ci pourraient l'aider à promouvoir et à assurer le respect de la *Loi*, notamment en participant aux efforts de rayonnement de l'organisme.

**Fournir des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.**

À titre d'unité du renseignement financier du Canada, nous occupons une position privilégiée pour fournir aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes du renseignement une appréciation des tendances générales et des nouveaux développements concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Contrairement à tout autre organisme au pays, nous avons accès à divers types d'opérations financières issues d'une vaste gamme d'institutions et d'intermédiaires financiers. Nous sommes en mesure de traiter ces données et particulièrement les données comprises dans nos communications de renseignements financiers et de détecter les tendances et les modes d'opération que l'on ne pourrait pas trouver ailleurs. Si l'on ajoute à cela les renseignements stratégiques que nous fournissent les organismes chargés de l'application des lois et les organismes de la sécurité nationale, d'autres ministères et organismes gouvernementaux, de même que les renseignements provenant des URF étrangères, nous pourrons développer une vision plus approfondie de ce type d'activité criminelle.

Nous sommes également en mesure de partager plus librement des renseignements stratégiques que des renseignements tactiques. Cela nous permet de contribuer à la connaissance générale du phénomène du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et aussi d'aider d'autres organismes dans certains aspects précis de leurs propres recherches. Nous pouvons analyser les modes d'opérations financières spécifiques des groupes terroristes et criminels à la lumière du contexte général de toutes les données financières qui nous sont fournies et permettre ainsi l'élaboration de stratégies visant à les ébranler.

Pour jouer ce rôle, CANAFE devra accroître sa capacité de produire une analyse stratégique des renseignement financièrs qu'il reçoit et mener aussi cette analyse avec ses partenaires nationaux et internationaux.

En participant activement au Groupe Egmont et à d'autres groupes internationaux, CANAFE apportera ses conseils d'expert et son point de vue canadien tout en améliorant sa propre compréhension et expertise en la matière.

# *Annexe 1*
# *États financiers de CANAFE*

**Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Ces états financiers, qui comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction, établies en fonction de l'expérience et du jugement, ont été préparés conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains éléments d'actif, de passif et de charges ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient également être consultés en se référant aux principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a mis en place et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de l'organisation et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'aux politiques et aux exigences législatives de CANAFE.

Horst Intscher
Directeur
CANAFE

Lynn MacFarlane
Sous-directeur
Gestion intégrée

***État de la situation financière*** *(non vérifié)*

Au 31 mars

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **Actif financier** | | |
| Débiteurs (note 5) | 1 236 512 $ | 470 578 $ |
| **Actif non financier** | | |
| Immobilisations (note 4) | 23 634 813 | 19 505 678 |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | 24 871 325 $ | 19 976 256 $ |
| **PASSIF** | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 5) | 2 289 979 $ | 3 304 199 $ |
| Rémunération à payer (note 6) | 1 440 390 | 1 032 816 |
| | 3 730 369 | 4 337 015 |
| **ACTIF NET** | 21 140 956 | 15 639 241 |
| **TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET** | 24 871 325 $ | 19 976 256 $ |

Engagements et éventualités (notes 7 et 8)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Approuvé par :

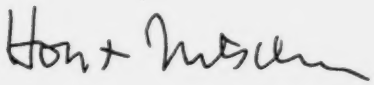

Horst Intscher

Directeur

CANAFE

**État des résultats et de l'actif net** *(non vérifié)*

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Charges de fonctionnement** | | |
| Salaires et avantages sociaux | 15 968 668 $ | 9 876 282 $ |
| Amortissement | 7 736 521 | 1 249 227 |
| Services professionnels et spéciaux | 7 406 392 | 5 468 044 |
| Location | 2 617 655 | 1 288 902 |
| Transports et télécommunications | 2 058 839 | 1 305 462 |
| Réparations et entretien | 1 280 006 | 1 652 411 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 613 687 | 789 348 |
| Information | 235 781 | 230 256 |
| **Coût net des activités de fonctionnement** | 37 917 549 $ | 21 859 932 $ |
| Actif net, au début de l'exercice | 15 639 241 | 4 577 367 |
| Coût net des activités de fonctionnement | (37 917 549) | (21 859 932) |
| Services fournis gratuitement | 1 106 465 | 500 000 |
| Encaissement net du gouvernement | 42 312 799 | 32 421 806 |
| **Actif net, à la fin de l'exercice** | 21 140 956 $ | 15 639 241 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**État des flux de trésorerie** *(non vérifié)*

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Activités de fonctionnement** | | |
| Coût net des activités de fonctionnement | 37 917 549 $ | 21 859 ,932 $ |
| **Éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans le coût des activités de fonctionnement** | | |
| Amortissement des immobilisations | (7 736 521) | (1 249 227) |
| Services fournis gratuitement | (1 106 465) | (500 000) |
| **Rajustements provenant de l'état de la situation financière** | | |
| Variation des créditeurs et des charges à payer | 1 014 220 | (3 304 199) |
| Variation de la rémunération à payer | (407 574) | (786 931) |
| Variation des débiteurs | 765 934 | 470 578 |
| Besoins de trésorerie pour les activités de fonctionnement | 30 447 143 | 16 490 153 |
| **Activités d'investissement** | | |
| Acquisitions d'immobilisations | 11 865 656 | 15 931 653 |
| Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement | 11 865 656 | 15 931 653 |
| **Encaissement net du gouvernement** | 42 312 799 $ | 32 421 806 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Notes afférentes aux états financiers** *((non vérifiées)*

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

## 1. Autorisations et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'Annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques.* Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste* en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter le financement des activités terroristes. CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, analysant, évaluant et, le cas échéant, en communiquant des renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

*a) Méthode de préparation*

Ces états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice au niveau ministériel est un processus évolutif et que l'on ne présente pas, à l'heure actuelle, l'intégralité de l'actif, du passif et des charges à l'échelle des ministères. Par exemple, toute partie non financée du passif de CANAFE pour les avantages sociaux futurs ayant trait au régime de pensions de retraite de la fonction publique n'est pas comptabilisée dans les états financiers de CANAFE. Par conséquent, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement. Tous les éléments d'actif, de passif et de charges sont comptabilisés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada.

*b) Crédits parlementaires étrangères*

CANAFE est financé par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 9 afférente aux états financiers établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers et présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits.

*c) Trésor*

Tous les ministères et organismes, y compris CANAFE, ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds de CANAFE sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.

*d) Charges*

CANAFE consigne les charges dans l'exercice au cours duquel sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents qui ont donné lieu aux charges, sous réserve des conditions suivantes :

- les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de CANAFE dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. La comptabilisation de ces avantages à payer a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada;
- les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert;
- le passif environnemental éventuel n'est pas constaté dans les livres de CANAFE, mais plutôt dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

*e) Immobilisations*

Tous les éléments d'actif considérés comme des immobilisations suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ainsi que les améliorations locatives, dont le coût initial est d'au moins 5 000 $, sont comptabilisés selon leur coût d'achat. Les achats de biens en bloc dont le coût total s'élève à 5 000 $ ou plus sont aussi capitalisés. L'inscription à l'actif des logiciels et des améliorations locatives a été faite de manière prospective en date du 1er avril 2001. CANAFE amortit les immobilisations selon une méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| **Catégorie d'élément d'actif** | **Période d'amortissement** |
|---|---|
| Machines et matériel | 5 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives | le moindre de la durée restante du bail et de 10 ans |

*f) Contributions au régime de pensions de retraite de la fonction publique*

Les employés admissibles de CANAFE contribuent au régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et CANAFE assument les coûts du régime. La contribution de CANAFE au cours de l'exercice s'élève à 1 619 459 $. Les contributions pour services courants qu'il effectue sont portées aux charges dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de CANAFE, mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

*g) Services fournis gratuitement par d'autres ministères*

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme des charges de fonctionnement par CANAFE. Cette contribution représente la part de l'employeur des primes d'assurance des employés, défrayée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Un montant correspondant est crédité directement à l'actif net.

*h) Opérations en devises*

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars.

### 3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. L'amortissement des immobilisations est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

### 4. Immobilisations

| | Coût au 1er avril 2002 | Ajouts nets | Coût au 31 mars 2003 | Amortissement accumulé | Valeur comptable nette au 31 mars 2003 | Valeur comptable nette au 1er avril 2002 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Machines et matériel | 1 041 834 | 268 460 | 1 310 294 | 412 921 | 897 373 | 897 886 |
| Mobilier de bureau | 1 369 621 | 1 244 564 | 2 614 185 | 324 906 | 2 289 279 | 1 268 749 |
| Matériel informatique | 13 597 496 | 2 473 251 | 16 070 747 | 6 707 238 | 9 363 509 | 11 914 298 |
| Logiciels | 5 393 481 | 3 212 454 | 8 605 935 | 2 345 915 | 6 260 020 | 5 027 706 |
| Améliorations locatives | 410 024 | 4 651 009 | 5 061 033 | 236 401 | 4 824 632 | 397 039 |
| | 21 812 456 | 11 849 738 | 33 662 194 | 10 027 381 | 23 634 813 | 19 505 678 |

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élève à 7 736 521 $.

### 5. Opérations entre entités apparentées

CANAFE est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les ministères et sociétés d'État. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles. CANAFE a des charges de 11 041 333 $ résultant d'opérations qu'il a conclues avec les autres ministères dans le cours normal de ses activités de l'exercice.

Les débiteurs et les créditeurs relatifs à ces ministères et à des parties externes non apparentées se présentent comme suit :

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Débiteurs :** | | |
| Ministères | 1 063 237 $ | 470 578 $ |
| Parties externes | 173 275 | - |
| Total | 1 236 512 $ | 470 578 $ |
| | | |
| **Créditeurs :** | | |
| Parties externes | 2 107 774 | 2 153 752 |
| Ministères | 182 205 | 1 150 447 |
| Total | 2 289 979 $ | 3 304 199 $ |

### 6. Rémunération à payer

La rémunération au rendement constitue l'une des caractéristiques du régime de rémunération globale de CANAFE. Ce régime comprend un volet fondé sur la promotion du perfectionnement professionnel et de niveaux de rendement élevés. On assure cette promotion en permettant aux employés de gravir les échelons de l'échelle salariale lorsqu'ils respectent les ententes axées sur le rendement. Ces ententes font partie du programme de gestion du rendement de l'organisation. La rémunération à payer comprend les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels réguliers qui sont à payer, ainsi que la rémunération au rendement gagnée par les employés mais non encore versée à la fin de l'exercice.

### 7. Engagements

CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux dans cinq endroits au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| 2003-2004 | 2 353 190 $ | 1 568 470 $ |
| 2004-2005 | 2 275 922 | 1 481 659 |
| 2005-2006 | 1 139 876 | 869 187 |
| 2006-2007 | 324 897 | 431 706 |
| 2007-2008 | 115 825 | - |
| Total | 6 209 710 $ | 4 351 022 $ |

## 8. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, CANAFE peut être visé par diverses actions en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réalisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est porté aux états financiers de CANAFE que lorsque son montant est établi avec certitude.

## 9. Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le biais de crédits parlementaires, lesquels sont fondés principalement sur les besoins de trésorerie. Les postes consignés dans l'état des résultats et de l'actif net au cours d'un exercice peuvent être financés au moyen des crédits parlementaires des exercices antérieurs et ultérieurs. Par conséquent, le coût net des activités de fonctionnement de CANAFE pour l'exercice est différent selon qu'il est calculé en fonction du financement du gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapprochement entre ces deux types de rapports financiers est illustré ci-dessous.

*a) Rapprochement entre le coût net des activités de fonctionnement et le montant total des crédits parlementaires utilisés :*

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Coût net des activités de fonctionnement | 37 917 549 $ | 21 859 932 $ |
| Rajustements pour les postes sans incidence sur les crédits : | | |
| Moins : Amortissement | (7 736 521) | (1 249 227) |
| Congés annuels et compensatoires | (94 487) | ( 280 880) |
| Services fournis gratuitement | (1 106 465) | ( 500 000) |
| | 28 980 076 | 19 829 825 |
| Rajustement pour les postes ayant une incidence sur les crédits : | | |
| Plus : Acquisitions d'immobilisations | 11 865 656 | 15 931 653 |
| Montant total des crédits parlementaires utilisés | 40 845 732 $ | 35 761 478 $ |

*b) Rapprochement entre les crédits parlementaires votés et les crédits parlementaires utilisés :*

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Crédits parlementaires – Votés : | | |
| Crédits 30, 30a et 30b – Dépenses de fonctionnement | 39 783 406 $ | 34 455 524 $ |
| Contributions prévues par la loi aux régimes d'avantages sociaux des employés | 2 374 573 | 1 321 085 |
| Utilisation du produit de la vente de biens excédentaires de l'État | 12 306 | - |
| | 42 170 285 | 35 776 609 |
| Moins : Crédits non utilisés – Fonctionnement | (1 324 553) | ( 15 131) |
| Montant total des crédits parlementaires utilisés | 40 845 732 $ | 35 761 478 $ |

# *Annexe 2*
# *Lexique des termes et acronymes*

**ADRC**

Agence des douanes et du revenu du Canada – Agence du gouvernement du Canada qui applique les lois fiscales au nom de ce dernier et de la plupart des provinces et des territoires, et qui fournit également tous les services douaniers.

**Analyse des facteurs relatifs à la vie privée (AFVP)**

Évaluation que chaque ministère et organisme fédéral doit effectuer concernant l'impact de ses activités sur les obligations que lui impose la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

**CIC**

Citoyenneté et Immigration Canada – Ministère fédéral qui applique la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.*

**Déclaration des biens appartenant à un groupe terroriste**

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsque des biens sont en sa possession ou à sa disposition et qu'elle sait qu'ils appartiennent à un groupe terroriste ou qu'ils sont à sa disposition, directement ou non. Cela comprend les renseignements sur toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. L'obligation de produire cette déclaration naît lorsque s'applique l'exigence du *Code criminel* selon laquelle de telles situations doivent être déclarées à la GRC et au SCRS.

**Déclaration des opérations douteuses**

Déclaration qu'une entité déclarante doit déposer auprès de CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée au blanchiment d'argent ou à une infraction relative au financement d'activités terroristes.

**Déclaration relative à des télévirements**

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions à sortir ou à destination du Canada visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, au moyen d'un appareil électronique, magnétique ou optique, un instrument téléphonique ou un ordinateur.

**Déclaration relative aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets**

Déclaration devant être produite par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets négociables (10 000 $ ou plus); elle doit aussi être produite par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

**Déclarations d'opérations importantes en espèces**

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en argent liquide dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisée dans les 24 dernières heures, par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

**GRC**

Gendarmerie royale du Canada - Service national de police du Canada.

**Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)**

Organisme intergouvernemental, créé par le Sommet du G-7 en 1989, dont l'objectif est de promouvoir et de concevoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Lors d'une réunion plénière spéciale tenue en octobre 2001, le mandat du GAFI a été élargi pour inclure la lutte au financement des activités terroristes.

**Groupe Egmont des unités de renseignement financier (URF)**

Groupe international d'URF fondé en 1995 et travaillant ensemble dans une organisation informelle. Il s'agit d'un forum qui sert à mieux soutenir les URF dans leur programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

***Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes***

Loi qui établit le mandat de CANAFE lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juin 2000, la mesure législative a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE.

**Rapport de saisie des Douanes**

Rapport présenté à CANAFE par un agent de l'ADRC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une Déclaration relative aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite mais ne l'a pas été. Ce rapport indique les circonstances entourant la saisie.

**SCRS**

Service canadien du renseignement de sécurité – Organisme national de sécurité qui a pour mandat de faire enquête et de faire rapport sur les menaces à la sécurité du Canada.

**SWIFT**

La Society for Worldwide Financial Telecommunication, coopérative qui appartient à la communauté bancaire internationale et qui exploite un système international de traitement des données pour la transmission de messages financiers.